

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bt I BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33

Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Web : <http://www.sntrs.net>

ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Jean Omnès - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle

**24^{ème} Congrès
du sntrs-cgt**
26,27,28,29
NOVEMBRE 2002
A la CGT à Montreuil
93 SEINE-SAINT-DENIS

CAP du CNRS
2^{ème} tour des élections
Votez,
faites voter
Sntrs-cgt
voir page 44

E
D
I
T
O

Agir pour le service public et nos revendications

Le gouvernement Raffarin veut réduire le nombre de fonctionnaires et abandonner certaines missions. Les ministres ont reçu la lettre de cadrage les enjoignant d'engager des réformes afin de réduire le poids des dépenses pour la fonction publique et, en particulier, de ne pas remplacer tous les départs à la retraite.

Les fonctionnaires sont donc dans le collimateur du gouvernement. Ils et elles sont parmi les cibles de la politique économique choisie par la nouvelle équipe au pouvoir. Celle-ci a choisi de donner la priorité à de fortes baisses d'impôt, dont les catégories aisées de la population et les entreprises devraient être les principales bénéficiaires. Elle se garde bien de toucher à l'impôt le plus inégalitaire qui soit : la TVA !

Pour tenir l'engagement, de réduire à zéro, d'ici à 2004, le déficit des finances publiques (alors que les rentrées dans les caisses de l'État sont en baisse), le gouvernement en appelle à des "réformes de fond". Et, sans surprise, c'est d'abord sur ses services que le pouvoir d'État, veut imposer son envie de réforme.

La fonction publique, cette pelée, cette galeuse, coûte "trop cher".

Depuis de longues années déjà, invoquant les fameux engagements européens, les gouvernements successifs se sont employés à décliner concrètement ce credo. Non-remplacement des départs, précarisation de l'emploi, sont des politiques de longue date. La droite se fait fort d'aller plus loin : il s'agirait de "fixer un plafond pour

la part de la dépense des administrations publiques rapportée à la production nationale". Rogner sur les dépenses de service public "là réside la véritable source de la baisse d'impôts" selon le premier ministre. Il assigne à ses ministres "le devoir d'opérer de profonds changements dans l'emploi des moyens de l'État". L'action de chaque ministère doit être "recentrée" sur "ses missions essentielles". Pour cela, les prochains départs massifs à la retraite doivent être mis à profit. Chaque ministre est expressément invité à "ne pas systématiquement remplacer tous les emplois au fur et à mesure des départs". L'annonce du ministre délégué au Budget, Alain Lambert avouant l'objectif d'une "baisse nette du nombre des fonctionnaires dès l'année 2003" était sans doute trop claire : elle a vite été corrigée. Que penser dans ces conditions du Plan pluriannuel de l'Emploi mis en place par le gouvernement précédent et que nous avons qualifié de largement insuffisant.

Deux priorités absolues : police et justice

Seuls deux domaines vont non seulement échapper au couperet, mais être choyés et renforcés: 13 500 postes supplémentaires ont été annoncés pour la justice et la

Suite page 3

Sommaire

Pages 1 et 3	Edito : Agir pour le service public et nos revendications - <i>Par Jean OMNES</i>
Page 2	Sommaire—calendrier des Commission Exécutives.
Pages 3 à 6	DANS LES INSTANCES DU CNRS...
Page 6	Risques industriels : une proposition du SNTRS-CGT Compte-rendu du CA du CNRS du 20/6/2002— <i>Par Jacques AUDIN.</i>
Pages 7 à 13	Comptes-rendus du CTP du CNRS du 26/2/02 et déclaration des représentants du SNTRS à propos du projet de « contrat d'objectifs CNRS-Etat », CTP du 21/3/02, CTP du 8/7/02 - <i>Par Bernard BLANC et Jocelyne LEGER.</i>
Page 10	Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.
Pages 14 à 18	Comptes-rendus des CSD du CNRS : CSD Sciences de la Vie du 13/1/02, CSD Sciences de l'Univers du 13/12/01 et CSD Sciences Physiques et Mathématiques du 13/12/01.
Page 19	Conseil d'Administration INSERM : résultat des élections.
Pages 19 à 21	Compte-rendu de la Commission Nationale de Formation Permanente <i>Par Jocelyne LEGER et Hervé TRULLARD</i>
Pages 22 à 32	TRIBUNE LIBRE 24ème CONGRES du SNTRS-CGT... * Analyse critique de la réunion des « Correspondants de Formations » des sections du Comité National du CNRS des 31/1 et 1/2/02— <i>Par Yves BERCHADSKY</i> * Détachement IR vers MC/professeur : éléments comparatifs * Réflexions sur les concours internes IR à partir d'un exemple - <i>Par Jean-Paul LACHARME Elu C en section 37.</i> * OGM encore ! <i>Par Monique SCANDELLARI.</i> * Bibliothécaire et documentaliste : j'ai beaucoup aimé ce métier * Pourquoi les ITA sont-ils laissés pour compte ? <i>Par Anita PRIGENT.</i>
Pages 33 à 39	POINT SUR L'ACTION SOCIALE ET LE CAES... * Comptes-rendus de la Commission Nationale d'Action Sociale du CNRS (CNAS) des 25/3/02 et 17/6/02 - <i>Par Marc DECASTER</i> * Compte rendu du CA du CAES du CNRS 27,28,29 mai 2002 à Fréjus et interventions <i>de Marc DECASTER et Annie GUTNIC.</i> * Compte-rendu de l'AG du CAES du CNRS à Oléron 18 et 19/6/02 et intervention au nom des élus SNTRS à cette AG - <i>Par Denis CLAISSE.</i>
Pages 39 à 41	LE SNTRS EST INTERVENU...
Page 41	Victoire contre la précarité au CNRS.
Page 42	APPEL POUR DES ETATS GENERAUX DE LA SOCIETE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE...
Page 43	L'UGFF communique— Le service public en question.
Page 44	CAP cnrs 2002 : Point sur les résultats du 1er tour— Appel à voter pour le 2ème tour.

Encart affiche CAP 2ème tour des Elections aux CAP du CNRS (prête à l'affichage)

Les projets des documents du congrès
seront examinés par la CE du 12 septembre
et adressés à tous les adhérents dans un BRS spécial 24ème Congrès.
Autres informations sur le Congrès : Voir page 18

Calendrier des prochaines Commissions Exécutives du syndicat :
12 septembre, 3 octobre et 7 novembre 2002

police. Nous ne tarderons pas à connaître ceux qui feront les frais de la rigueur gouvernementale.

L'autre «grand projet», du Premier ministre est la décentralisation avec «un nouveau transfert de compétences» de l'État vers les régions. Construction et entretien des bâtiments universitaires, des hôpitaux, des routes nationales... la liste est longue des domaines qui pourraient être concernés. Leur régionalisation pourrait bien vite se solder par une privatisation pure et simple.

De grandes craintes pour le statut et la retraite

La mise en route d'un tel processus suscite les plus grandes craintes pour le statut des fonctionnaires, considéré par le patronat comme sa bête noire depuis plus de cinq décennies. Et elle mettrait sans aucun doute à mal les garanties offertes par la fonction et les services publics, à commencer par l'égalité d'accès pour les citoyens sur l'ensemble du territoire.

La remise en cause du système de retraite des fonctionnaires fait aussi partie des objectifs du gouvernement : il annonce déjà son intention de rallonger la durée de cotisation.

Vers la privatisation d'activités de service public.

Le gouvernement entend ouvrir un grand nombre de ses activités et services aux appétits du privé. Dans la recherche et les universités le terrain a été préparé depuis 1998 par Allègre (loi sur l'innovation). Non content de

vouloir externaliser ou privatiser des activités publiques le gouvernement veut consacrer une large partie des ressources de l'État à satisfaire les exigences du patronat (à commencer par une nouvelle baisse des charges sociales).

Le gouvernement choisit (ce qui n'est pas une surprise) de favoriser les financiers et renforce la logique comptable contre la satisfaction des besoins sociaux.

La lutte pour la satisfaction des besoins de formation, de santé, de transports, le développement des connaissances, la sécurité en matière d'environnement entre autres et la lutte contre les inégalités sociales, contre le chômage et la précarité, appellent non un rétrécissement, mais un développement de la fonction et des services publics. Des services qui, pour être plus efficaces, nécessitent des créations d'emplois, des moyens de fonctionnement plus grands et une réelle démocratisation de. La lutte pour ces objectifs essentiels doit se développer. Pour cela le débat avec les personnels est indispensable. Nous devons tout mettre en œuvre pour que la mobilisation contre cette politique réactionnaire et pour nos revendications se développe. Des initiatives sont prévues au plan national dès septembre.

Jean OMNES

Compte rendu du CA du CNRS du 20 juin 2002

Jacques Audin. (élu SNTRS CGT)

Ce CA avait à son ordre du Jour

- 1/Compte financier du CNRS de l'exercice 2001.
- 2/Décision Modificatrice N°1 du Budget de l'exercice 2002.
- 3 /Rapport d'activité du CNRS pour l'année 2001.
- 4/Création du Comité d'éthique du CNRS
- 5/Renouvellement du GIP ECOFOR " écosystème forestier "
- 6/Renouvellement du GIP GERALP "Groupement d'Étude et de Recherche Applications Industrielles Lasers Puissance "
- 7/Rapport de conjoncture et réflexion prospective.
- 8/Réalisation de la charte d'encadrement
- 9/Point sur la mise en œuvre du Contrat d'action Pluriannuel. Indicateur de suivi

1/ Compte financier du CNRS de l'exercice 2001.

Il s'agit de se prononcer sur la régularité de la gestion et pas sur la politique mise en œuvre. La Cour des comptes a eu à examiner ces comptes 2001, on peut donc supposer qu'ils sont justes.

A noter quelques points chauds de ce budget.

Les Dépenses Ordinaires (salaires) ont baissé de 0.5%. Cela est dû aux salaires des sortants plus élevés que celui des entrants.

Les Autorisations de Programme (budget État) ont augmenté de 9.17%

Les Crédits de paiements (État) ont augmenté de 3.91%
Les Crédits d'engagement (Ressources propres) ont augmenté de 7.51%

Les reports budgétaires : Ils continuent d'augmenter malgré une inflexion de la courbe. (3165 Millions d'euros en 2001 contre 2728 en 2000) La direction y voit l'amorce d'un retour à l'équilibre dans les prochaines années !!! Cette situation a sans aucun doute un effet sur les attributions de crédits par le ministère.

Les postes vacants. Il y avait en 2000 l'équivalent de 976 postes (chercheurs et ITA) inoccupés (retard de recrutement, non anticipation des départs etc.). Je m'étais insurgé contre cet état de chose et avait accusé une mauvaise gestion des ressources humaines.

Il semble que le ministère ait été sensible à ce problème et qu'il ait fait passer des messages... En 2001 le nombre de postes vacants est passé à 365. La Direction a anticipé les recrutements par concours en débloquent des CDD. Je me suis félicité de cette situation tout en attirant l'attention sur un système de pré-recrutement qui limite l'égalité des chances dans des concours de la Fonction Publique !!!

J'ai fait remarquer qu'avec une augmentation globale de 1, 26% le budget global exécuté du CNRS en 2001 était

inférieur à l'inflation et inférieur à la croissance et que donc la part du CNRS dans le budget de l'État était en baisse.

J'ai voté pour la validation des chiffres présentés par le comptable du CNRS.

2/ Décision modificatrice du budget :

Il s'agissait d'intégrer dans le budget 2002 les reports de crédits de 2001 de 493ME (millions d'euros), d'intégrer également une dotation de 3.6 ME du fonds national de la science.

De prendre en compte une annulation de crédits de 2.6 ME dans le titre 3 décidé par le parlement à la suite du mouvement des gendarmes !!! Et oui...

J'ai voté pour, j'ai peut être eu tort...

3/ Rapport d'activité du CNRS pour l'année 2001.

Voir l'intervention que j'ai faite en annexe. C'était à mon sens le point majeur de ce CA.

J'ai voté contre, Le SNCS également. (2 contre le reste pour)

4/ Création du Comité d'éthique du CNRS

Lors du précédent CA j'avais demandé à ce qu'il y ait un ingénieur dans le Comité. Le texte proposé prend en compte cette demande. J'ai voté pour.

C'est le CA qui désignera les membres du Comité, les administrateurs sont sollicités pour faire des propositions rapidement.

5/ Renouveau du GIP ECOFOR " écosystème forestier "

Ce GIP est composé essentiellement d'organismes publics. J'ai voté pour.

6/ Renouveau du GIP GERAILP " Groupe-ment d'Études et de recherches pour les Applications Industrielles des Lasers de Puissance "

Ce GIP a suscité de vives critiques. Réunissant initialement une unité du CNRS, le CEA et le DGE (armée) avec des PME, le renouvellement proposé intègre des grands groupes industriels (Renault, Snecma, Arcelor, PSA, Areva, Air liquide, etc.). Peu de garantie en matière de propriété industrielle pour le CNRS en particulier. Globalement un exemple parfait de pillage par l'industrie des laboratoires publics. La direction, gênée, a proposé de re-rédiger un projet de document qu'elle soumettra aux administrateurs par courrier pour ne pas faire un CA extraordinaire sur ce sujet. Je suis intervenu pour dire qu'il manquait dans ce pays une interface entre les laboratoires et les industriels. Pour le Directeur Scientifique SPI qui présentait le projet, les Centres technique ne jouent pas leur rôle et nous obligent à ce type de solution.

Pour les trois points suivant de l'ordre du jour il n'y avait pas de document préparatoire. Nous avons eu des pré-

sentations orales.

8/Rapport de conjoncture et réflexion prospective.

Vaste sujet de réflexion s'il en est. Certains ont souligné l'importance de la prospective dans les retombées de la sciences. Nécessité aussi de faire faire cet exercice par chaque laboratoire. Et oui et oui même là il faut adapter les objectifs....

Un grand scientifique a fait remarquer que dans sa discipline les rapports de conjoncture et de prospective n'avaient pas prévu l'importance du développement de la génétique !!! et qu'il fallait être modeste sur la pertinence de ces rapports.

9/ Réalisation de la charte d'encadrement

Quelques commentaires personnels : Il s'agit bien évidemment de savoir comment on s'y prend pour faire appliquer les orientations du contrat d'action pluriannuel. Définir le rôle et les missions de chacun. Qui commande et qui obéit !!! Comment on donne du pouvoir aux patrons de labo, et comment faire pour qu'eux même traduisent les orientations des DS. Définir le rôle des Directeurs scientifiques adjoints par exemple.

M Bernard (Secrétaire général), questionné sur le sujet, estime que ces questions ne doivent pas être discutées avec les organisations syndicales.

Je n'ai pas pu prendre la parole sur ce sujet bien que je l'ai demandée plusieurs fois !!!

10/ Point sur la mise en œuvre du Contrat d'action Pluriannuel. Indicateur de suivi :

Nouveaux commentaires personnels : Il s'agit ici de savoir comment on applique au CNRS les méthodes du management. Pour la Directrice ce mot management est d'ailleurs dévoyé à tort chez nous.

J'ai posé la question de savoir si on allait essayer aussi de mettre des indicateurs à propos de l'évolution des métiers et des filières technologiques au CNRS pour une meilleure prise en compte de leur développement. On m'a répondu oui...

Suite au prochain CA en octobre.....

Intervention de Jacques Audin sur le rapport d'activité du CNRS présenté par la Directrice Générale.

Cela fait un an que ce Conseil a été renouvelé. C'est donc pour moi le deuxième rapport d'activité que j'examine. Je ne sais si ma méthode est bonne, mais j'ai essayé de comparer les deux rapports pour voir ce qui avait évolué en un an.

Résumer l'activité du CNRS ne doit pas être chose aisée. Choisir deux faits marquants dans chaque discipline est forcément réducteur.

Ce document traduit sans doute une activité scientifique

importante de notre organisme mais à y regarder de près, il traduit surtout la mise en œuvre de votre politique et de la restructuration profonde du CNRS qui passe progressivement d'une organisation disciplinaire à une organisation interdisciplinaire autour de thématiques prioritaires.

Les indicateurs que vous nous présentez ne permettent pas d'avoir une bonne vision de la production scientifique !!!

On nous donne le nombre de brevets mais pas celui des publications !!! Le tableau qui fait état de la part de la production du CNRS dans la production française n'a pas été mis à jour depuis l'an passé, celui de l'évolution des impacts non plus, idem pour celui de l'évolution des collaborations internationales. C'est à se demander si la direction s'intéresse encore à la Recherche fondamentale. Comment répondre aux vives critiques qui ont été faites dans la revue " la recherche " sur la Science française ?

Par contre, les chiffres concernant la mise en œuvre de vos priorités sont à jour.

Les crédits pour le financement des axes interdisciplinaires sont en hausse de 22%.

Le nombre de contrats avec les entreprises a augmenté de 17%, bien que le volume financier global accuse une légère baisse (35.8 ME contre 35.96ME)

Le nombre de brevets déposés en 2001 est en baisse (187 contre 205), celui des licences augmente un peu (77 contre 65). Par contre il y a une augmentation des redevances facturées (37,6ME contre 29.3). Un bon rapport qualité prix en quelque sorte !!!

34 créations d'entreprises en 2001 contre 37 l'an passé, pas vraiment significatif ! et j'aimerais bien savoir quelle chance de survie ont ces entreprises dès quelles ne sont plus sous perfusion de deniers publics ?

Par rapport au Budget global du CNRS, difficile de comparer les deux documents car la présentation du camembert a changé et les ressources propres n'y figurent plus !!!

J'ai bien noté toutefois que sur les 2457ME du budget global, 2170ME viennent de la subvention de l'état (tutelles) et que dans les 173ME de ressources propres 35,8 seulement sont en provenance du secteur de l'entreprise ce qui représente 1.46% du budget global du CNRS. Si on y ajoute les 13ME des associations caritatives (ce qui est faible par rapport à tout ce qu'elles collectent), cela représente 2% du budget global.

Le CNRS est donc financé à 98 % sur fonds publics, malgré une stratégie scientifique dévouée prioritairement à la satisfaction des besoins du secteur économique. Cela confirme bien que les politiques affichées de transfert, valorisation, partenariat avec les entreprises, ainsi que les thématiques prioritaires définies en aval par des préoccupations économique-industrielles sont financées quasiment à sens unique sur fonds publics.

Il y a pour moi, quelque chose ici, qui s'apparente à une forme de détournement de fonds et de mission ou encore à une forme d'assistanat dont chacun s'accorde pourtant à dénoncer les méfaits lorsqu'il s'agit d'aider les chômeurs par exemple.

Le CNRS bien sûr doit aider autant que faire se peut au transfert des découvertes, mais il ne peut pas être considéré par les entreprises comme une simple vache à lait !!! Elles doivent investir davantage dans la recherche.

J'ai noté aussi en comparant ces deux rapports :

Que le nombre de chercheurs CNRS dans les laboratoires a augmenté de 299 (+2.9%) et celui des enseignants chercheurs de 1239 soit (+7.2%) .

Celui des chercheurs permanents non CNRS a baissé par contre de 390 (-12.5%).

Le nombre de thésards a augmenté de 2173 (+17.7 %), c'est considérable, celui des Post-doc de 221 (+13.4%)

J'ai fait un petit calcul : Si l'on considère que les enseignants chercheurs consacrent un mi-temps à la recherche, globalement l'emploi permanent dans les laboratoires augmente de 2.4%, pendant que celui de chercheurs non statutaires, (précaires) augmente lui de 16.89%. Ce sont quand même des chiffres très significatifs qui m'interrogent pour l'avenir.

Au niveau des ITA CNRS leur nombre augmente de 28, (0.28%) dans les laboratoires et baisse de 47 dans les services communs, malgré le recrutement de 1108 postes en 2001. On ne connaît toujours pas d'ailleurs, les possibilités pour 2003. Les ITA non CNRS diminuent de 64 sur les 6360.

Avec l'application de l'ARTT sans création d'emploi spécifique, qui touche particulièrement ces catégories de personnels, on mesure facilement les conséquences dans les laboratoires et dans les services de gestion qui sont déjà débordés. C'est donc globalement une baisse importante du potentiel technique au service de la recherche qui est affaibli alors que le nombre de chercheurs croît.

Je ne vais pas reprendre point par point les chantiers que vous avez ouverts, interdisciplinarité, valorisation, partenariat, Europe etc., simplement en quelques mots je voudrais traduire mon sentiment aujourd'hui, et maintenant qu'il y a une nouvelle donne politique dans le pays.

Votre action ces derniers mois a été de conduire à marche forcée une réflexion pour aboutir avant les échéances électorales à l'adoption d'un projet d'établissement et d'un contrat d'action pluriannuel.

Vous aviez M. le Président annoncé vous-même la couleur et les limites de cette démarche consultative dans votre note de cadrage au CA du 23 février 2001. Je

vous cite :

" La réflexion stratégique du CNRS doit être conduite dans un maximum de concertation avec les acteurs de terrain qui seront " in fine " ceux qui mettront en œuvre le changement. Une telle concertation répond également

à la volonté affirmée des personnels de voir l'organisme évoluer dans un sens compris de tous, et donc à la nécessité d'une appropriation de leur part des objectifs stratégiques définis par la présidence et la direction générale "

Il s'agissait donc bien sur de faire adhérer la communauté à vos thèses et non d'élaborer avec elle les grandes lignes d'une politique scientifique ambitieuse. Le débat n'a jamais dépassé le cadre des institutionnels, et encore les délais imposés ont empêché le Comité National de pouvoir jouer son rôle. Jamais les personnels n'ont été en mesure de débattre. Même ici dans ce CA, mes collègues de la CFDT, pourtant acquises à vos orientations et à votre stratégie, se sont trouvées gênées. Je ne cite que Mme Krowolski: " *Les conditions de précipitations dans lesquelles nous avons travaillé n'ont pas permis aux personnels de s'approprier les textes*"

J'ai dénoncé tout au long de ces CA la tendance qui vise à s'adapter toujours plus pour répondre à la logique ultra libérale de l'économie qui pilote les grandes lignes de votre politique scientifique.

Pour les chercheurs et ITA que je représente ici cette orientation ne peut conduire à terme qu'à affaiblir la recherche fondamentale et donc à une baisse de la production de matière première dans laquelle toutes les filières de transferts, de valorisation et d'application devraient pouvoir puiser pour affronter les grands défis qui sont ou seront posés.

Cette maltraitance aussi des métiers de chercheurs et d'ingénieurs, les obstacles de plus en plus grands pour rentrer au CNRS, les incertitudes de plus en plus pesantes sur l'avenir d'un grand nombre de jeunes doctorants, l'accroissement de la précarité dans les unités, des salaires de moins en moins attractifs, des carrières au rabais, conduisent à une baisse des vocations pour les métiers de la science qui se mesure déjà dans les inscriptions dans les filières scientifiques des universités.

Par ailleurs, pour pouvoir mettre en œuvre votre politique scientifique vous l'assortissez de tout un dispositif, de contrôle, d'indicateurs, de contrats déclinés à tous les niveaux et du haut vers le bas (voir contrat d'action pluriannuel). Vous espérez en empruntant aux techniques et au dirigisme des entreprises privées transformer chercheurs et ITA en petits soldats pour pouvoir piloter toujours plus, toujours plus loin la recherche.

Mais au nom de quels principes idéologiques peut-on faire le pari que la découverte peut se programmer ? Que de contradictions dans vos discours et vos actes. !!! Le moral n'y est pas dans les laboratoires, surcharge de travail, pression de plus en plus grande, recherche de contrats, appels d'offres, impact factor, précarité, bureaucratie, individualisme, concurrence entre chercheurs, disparité entre disciplines, mise en opposition des générations, encouragement au mercantilisme, ignorance des ITA et de leurs métiers, etc...

Tous cela a contribué à alimenter dans le CNRS la désillusion que l'on a retrouvée dans toute la population ces dernières semaines.

Je ne savais pas, lorsque le projet d'établissement et le contrat d'action pluriannuel ont été adoptés par ce conseil que M. Francis Mer était ministrable, et pour quel ministère !!!

Il a voté ici toutes vos orientations même lorsque pour lui elles n'allaient pas assez loin, c'est bien la preuve qu'en matière de recherche scientifique, la politique de l'ancien gouvernement n'étaient pas contradictoire avec les intentions de ceux qui dans l'opposition s'apprétaient à lui succéder !!!

" Plus royaliste que moi tu meurs " disait-on à une époque ! Plus libéral que moi tu meurs pouvons nous dire aujourd'hui...

Je voterais contre ce rapport d'activité.

Risques industriels : une proposition du SNTRS-CGT

L'explosion de l'usine AZF à Toulouse constitue un incident majeur dont l'importance dépasse largement le cadre national.

Jacques AUDIN, Jean OMNES et Daniel STEINMETZ se sont adressés à Alain COSTE, Directeur de la Technologie au Ministère de la Recherche pour demander la mise en place d'un groupe de travail interdisciplinaire qui entame rapidement une réflexion pour, à terme, faire des propositions pour une politique scientifique de la maîtrise des risques industriels classiques. Pour ce qui la concerne, la CGT souhaite être associée à ce groupe de travail (voir pages 40 et 41).

Dans le même temps les personnels de la Maison de la Recherche de l'Université de Toulouse le Mirail réunis le 6 juin 2002 à l'appel du SNTRS-CGT et du SNCS-FSU ont manifesté leur mécontentement vis à vis de l'inconstance de leur tutelles universitaire et CNRS quant à la gestion de la situation consécutive à l'explosion de l'usine AZF le 21 septembre 2001 et ont adressé une lettre ouverte au Président de l'Université de Toulouse le Mirail et à la Directrice Générale du CNRS.

Bref compte-rendu du Comité Technique Paritaire CNRS du 26 février 2002

Un tout petit compte-rendu d'un CTP CNRS qui devait se prononcer sur le "contrat d'objectifs CNRS-Etat", qui sera rebaptisé "contrat d'action pluriannuel" (ce titre devrait être pris au final, car il plait mieux à la CFDT). En fait le CTP n'a discuté que du Chapitre II "**Conduire la Recherche**". Le chapitre I "**Penser la recherche**" est destiné à la discussion prévue le lendemain en Conseil Scientifique. On nous a remis en séance une Nième version qui portait les corrections exigées par le Ministère du Budget et par la CPU (avec rebouclage au MENR).

Nous avons lu la déclaration ci-jointe. Mme Berger n'a pas fait de commentaires (attitude habituelle en cas de lecture de déclaration écrite en CTP). Ensuite nous ne sommes quasiment plus intervenu.

Le SGEN et le SNIRS ont dit que la démarche du contrat leur plaisait bien mais qu'il fallait améliorer quelques points. Ce qui fut fait à leur idée. Leurs amendements ont porté sur le préambule qui devrait être plus conséquent, l'équilibre entre pilotage et liberté du chercheur, les structures fédératives interdisciplinaires qui devraient être plus autonomes des Départements scientifiques disciplinaires, les relations avec l'université, concernant la consultation des instances existantes ou à créer, le taux de renouvellement des postes de titulaires, la précarité.

Ils ont affirmé, comme la Direction du CNRS, leur volonté d'aboutir avant le changement de gouvernement. Manifestement, ils espèrent sans l'explicitier, "verrouiller" un certain nombre de dispositions. Nous doutons sérieusement de l'efficacité du procédé.

Ces 2 syndicats ont (comme on s'y attendait) voté pour (après l'acceptation par Mme Berger de petits amendements et quelques détails qui (pour nous) ne changent rien sur le fond.

Le SNCS a fait une courte déclaration au début pour dénoncer le mauvais fonctionnement du CTP, le traitement de la situation des CR2 dans leur 32^{ème} année, dire qu'ils voteraient contre le projet de contrat d'objectifs (ce qu'ils ont fait). Ensuite un représentant SNCS a commenté longuement tous les points particuliers sans que l'on sache très bien où ils voulaient en venir car ils ne proposaient jamais aucun amendement (ce qui était conforme à la déclaration du début) mais ce qui donnait un peu l'impression de la discussion pour le plaisir. Le CA du CNRS du 15 mars devra probablement se prononcer sur le texte amendé par le Budget, la CPU, le CTP et le Conseil scientifique.

Pour ne pas perdre trop de temps avec les différentes versions intermédiaires nous soulignerons juste un petit point. Le taux de 4% de renouvellement des emplois sur 10 ans ne concerne que les chercheurs (c'était un oubli, Mme Berger dixit). Pour les ITA, Mme Berger a fini par dire que le CNRS est pour un renouvellement de tous les départs au fur et à mesure, mais le CNRS ne semble pas devoir être autorisé à l'écrire !!

A noter aussi quelques "amendements" du Budget tendant à limiter les "zones franches" que la Direction du CNRS voulait introduire dans les garanties statutaires :

---suppression de la phrase sur l'opération expérimentale de gestion des emplois CNRS en points d'indice,
---suppression de la phrase sur l'enveloppe de crédits permettant l'embauche de doctorants, stagiaires et boursiers, post doctorants étrangers

---suppression de la phrase une démarche expérimentale permettant au niveau du CNRS le recrutement de contractuels gagés sur ressources propres des laboratoires (remplacée par : "la tutelle s'engage à étudier avec le CNRS une évolution des modalités de recrutements de contractuels sur ressources propres")

---suppression de l'objectif de porter à 1500 le nombre d'ISFIC (par contre maintien de la phrase "mettre en place la Nouvelle Bonification indiciaire -NBI- pour l'encadrement du CNRS et les postes de responsabilité)

Conclusion provisoire : la mise en oeuvre concrète d'un certain nombre d'objectifs va avoir des répercussions importantes sur pas mal de choses. Beaucoup d'entre elles devront faire l'objet de nouveaux textes réglementaires que l'on aurait intérêt à anticiper un peu (dans notre réflexion et nos propositions) pour être trop bousculé par les événements.

Vote en CTP sur le projet de "contrat d'objectifs CNRS-Etat" :

POUR 16 (Administration, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC) ; CONTRE 4 (SNCS-FSU, SNTRS-CGT).

Déclaration du SNTRS-CGT Au Comité Technique Paritaire du CNRS du 26 février 2002 A propos du projet de "contrat d'objectifs CNRS-Etat"

Une conception nouvelle des relations entre le CNRS et l'État en rupture avec la conception du service public à la française

La signature d'un contrat d'objectifs marque une évolution majeure des relations entre le CNRS et l'État. Le développement de la forme contractuelle de l'intervention de l'État dans les services publics marque aujourd'hui dans la quasi totalité des pays industrialisés l'empreinte des conceptions ultra-libérales. C'est "la réforme de l'État" que l'on nous instille sans débat, telle la réforme budgétaire et financière des EPST dont nous n'avons eu connaissance que par le "petit bout" au dernier CTP. Certes l'autonomie scientifique du CNRS a déjà été progressivement affaiblie par les pressions du pilotage par l'aval, elle se réduit aujourd'hui à une peau de chagrin avec la définition forte d'axes prioritaires, décidés par Bruxelles, sous la pression des lobbies industriels et financiers, répercutées par nos ministères de tutelles dans tout le dispositif national. On voudrait nous faire croire qu'ils émanent de notre communauté scientifique.

Penser la science ou exécuter les objectifs définis partout ailleurs

Nous ne pensons pas que le CTP d'aujourd'hui soit le lieu le mieux approprié à un débat de politique scientifique. Le Conseil scientifique se réunit demain mercredi. Les grands thèmes (STIC, post-génomique, environnement et développement durable) sont annoncés partout. L'autonomie du CNRS semble limitée à une organisation d'une prétendue pluridisciplinarité pour redéployer les moyens actuels autour de ces objectifs. Combien de projets nouveaux ou de thématiques propres au CNRS ? A notre sens il ne s'agit pas de définir une politique scientifique interne au CNRS mais de définir comment les composantes vont s'adapter et se mobiliser pour mettre en œuvre ces thématiques. Il y aura donc encore moins de marge de manœuvre dans l'organisme pour mettre en œuvre, en plus, une politique scientifique propre et indépendante, pluridisciplinaire, qui s'appuierait sur la dynamique de la science.

L'évaluation scientifique et/ou évaluation stratégique

L'évaluation scientifique disciplinaire traditionnelle du Comité national prend en compte les activités multiples qui font partie des missions des chercheurs CNRS. Celle-ci sera percutée par la stratégie des programmes interdisciplinaires. A cette évaluation scientifique on oppose une évaluation "stratégique" sans dire vraiment comment elle se fera. On peut penser qu'elle sera essentiellement destinée à contrôler la mise en œuvre et l'exécution des contrats d'objectifs découlant d'une stratégie extérieure à la science. En toute logique l'évaluation stratégique l'emportera inévitablement sur l'évaluation scientifique. Nous n'acceptons pas cette remise en cause du Comité National.

L'Europe des régressions

On nous propose ici de nous intégrer au mieux à un projet "d'espace européen de la recherche", qui serait fait de régressions, régression démocratique (pas de représentation des communautés scientifiques), régression dans l'autonomie scientifique (il s'agit d'intégrer des laboratoires français dans des réseaux d'excellence et des projets intégrés pré-définis), régression statutaire (CDD de 3 ou 5 ans, donc généralisation de la précarité). Pour nous, l'élaboration des orientations scientifiques, le choix des programmes, projets et financements d'opérations de recherche doivent se faire dans la transparence et faire l'objet d'évaluation par des instances composées de représentants élus des communautés scientifiques des différents pays européens.

L'innovation version ultra-libérale

Nous n'opposons pas demande sociale et démarche scientifique. Pour nous, se posent des questions d'éthique. On ne peut pas impliquer la recherche publique dans le développement économique sans respecter l'impartialité liée au service public. Elle doit être au service des intérêts et des besoins collectifs de la population, et pas au service de la seule rentabilité financière des entreprises. La recherche publique doit être préservée de tout pillage par des intérêts privés, comme institué par la loi sur l'innovation. Pour la CGT, l'innovation doit être assise sur des bases solides : service public de recherche attentif au développement de sa propre capacité d'ingénierie en termes de moyens, de structures et d'emplois stables de tous niveaux, une politique industrielle soucieuse de la restauration du potentiel recherche-développement des entreprises.

Les relations avec les universités, le CNRS en régions

L'université et les EPST sont les deux pôles complémentaires du système public de recherche français. Le CNRS devrait réfléchir notamment dans ses instances sur sa politique et ses modes d'intervention en région. Il faudrait plus

d'une ligne sur les C.C.R. pour apprécier cela autrement que par "des promesses électorales n'engageant que ceux qui y croient", alors que les directions du CNRS qui se sont succédées depuis plus de 20 ans se sont évertuées à saboter les quelques expériences positives en la matière !!!

Nous condamnons l'absence dans ce projet de toute référence à l'existence et au rôle des Unités Propres de Recherche du CNRS.

Les personnels permanents en régression

Le projet de "contrat d'objectifs" fait lui-même état du départ en retraite dans les 10 prochaines années de 52 % des chercheurs et de 50 % des ITA. Or il est proposé de limiter le recrutement à 4% des effectifs existants, ce qui conduirait à terme à une réduction des emplois statutaires, supérieure à 10 % des effectifs actuels en 10 ans ! Dans ce contexte les disciplines non prioritaires devraient rendre, en faveur des créneaux prioritaires, 20 % de leurs postes libérés par les départs, 10 % du total des postes disponibles (chercheurs et ITA) seraient utilisés pour des accueils en détachement mais surtout des accueils en CDD !

La précarité et l'externalisation

Autre "innovation", la possibilité pour les laboratoires de recruter sur leurs ressources propres des CDD. Les laboratoires du CNRS deviendront-ils de nouvelles "zones franches" dans le droit du travail ?

Il y aura aussi une série de mesures pour favoriser la valorisation et l'innovation (le commerce et la finance). Les sections du Comité national perdraient une grande partie de leur influence sur la politique des personnels et l'évolution des laboratoires. Le projet de contrat les transforme en réserve d'experts dans laquelle la Direction du CNRS piocherait pour façonner des jurys de recrutement de chercheurs à composition variable (interdisciplinaires). 8 % des postes de Directeurs de recherche seraient réservés pour la mobilité de valorisation, mais la question du niveau de qualification demandé n'est pas abordé.

La nécessité de recruter des jeunes chercheurs

Au delà, de notre exigence d'un texte transitoire permettant de recruter les candidats chercheurs dans leur 32^{ème} année, nous tenons à réaffirmer ici notre revendication d'un recrutement jeune, sur statut de titulaire, au niveau de la thèse. Nous sommes résolument opposés au modèle anglo saxon de recrutement. Comment rendre attractif le métier de chercheur si la seule perspective est d'enchaîner post-doc après post-doc avant un recrutement hypothétique et tardif ? Il n'est pas même repris la proposition pourtant soutenue par le CNRS d'harmonisation des rémunérations des Chargés de recherche avec celles, plus favorables, des Maîtres de conférences.

L'évaluation quadriennale des ITA assurant la reconnaissance des qualifications

Du fait des nombreux départs en retraite dans les années à venir, il sera nécessaire d'attirer les ingénieurs, techniciens et administratifs, non seulement en revalorisant leurs carrières, mais aussi par l'intérêt des métiers de la recherche, donc par la reconnaissance de la place qu'ils occupent dans ce processus. Il faut assurer l'égalité entre chercheurs, ingénieurs et techniciens dans la vie scientifique du laboratoire, dans le droit de publier, dans les nominations et dans le vote dans les instances scientifiques.

Il est proposé un "entretien approfondi des ITA tous les 4 ans". Rappelons que l'évaluation quadriennale des ITA, devant conduire à la reconnaissance des qualifications, est une disposition statutaire qui n'a pas trouvé le début d'un commencement de mise en œuvre. Quant au concours internes ITA, gageons que malgré rapports et études, les agents seront toujours convoqués quelques jours avant leur audition qui aura lieu à une date imprévisible.

Il est proposé de mettre en place la NBI pour l'encadrement et les postes à responsabilité, alors qu'aujourd'hui seul un ACOM sur trois peut y accéder. Est ce tout ce que l'on a trouvé pour motiver les ITA ?

Science et société

Si nous constatons aussi la méfiance dont les avancées scientifiques sont aujourd'hui l'objet pour une partie de la société. On peut s'interroger sur la participation du CNRS à certaines initiatives, qui ne renforce pas forcément l'image d'indépendance du jugement scientifique du CNRS. Citons dans ce chapitre, la brochure sur les OGM.

Et aussi le constat que l'éthique de la recherche n'est pas toujours maintenue face aux nécessités financières. Pour détendre quelque peu l'atmosphère, nous portons à la réflexion de la communauté scientifique cette réflexion de Léo Malet dans un épisode récent de Nestor Burma :

"Autrefois science rimait avec conscience, aujourd'hui elle rime surtout avec finance"

Le contrat inégal, mode de "gouvernance" à tous les niveaux

Faire comme le propose le projet de contrat d'objectifs, de la contractualisation le mode de fonctionnement interne de tout un système hiérarchique constitue un véritable paradoxe. En effet, ces contrats sont passés entre les unités et/ou

des agents relevant de niveaux hiérarchique différents, c'est à dire des parties dont l'inégalité est en quelque sorte instituée. En droit le contrat postule l'égalité juridique des parties. Égalité et hiérarchie sont antinomiques. Il nous apparaît les aberrations suivantes :

- Un contrat négocié est un pléonasme
- Un contrat imposé (hiérarchique) est un paradoxe.

C'est le cas avec le contrat entre le Ministère de la recherche et le CNRS qui ne sont pas deux entités autonomes.

Pour bien nous faire comprendre, une image : quel sens aura un "contrat" entre une souris de laboratoire et le directeur de celui-ci ?

Inciter à une pensée scientifique unique et conformiste ou faire rêver les jeunes ?

Depuis sa création, le CNRS s'est imposé à la Nation, il est devenu une institution de la République. Il est porteur d'un idéal, il est une référence, que beaucoup par delà des frontières nous envie. Aux yeux de nos concitoyens, le CNRS a une mission qui dépasse très largement le rôle étroit et mercantile dans lequel on veut le cantonner. Le label et le sigle CNRS portés par l'ensemble des personnels représentent à la fois le savoir, la connaissance, mais aussi une garantie d'objectivité.

Une politique de financement par thèmes prioritaires, un système de promotion liée à l'évaluation stratégique, auront comme résultat d'encourager le conformisme de la pensée scientifique.

Si nous voulons que les jeunes scientifiques aient envie de participer à la grande aventure humaine du CNRS, il faut au contraire leur permettre de rêver !!! Si l'on veut que le CNRS puisse mettre en œuvre pleinement toutes ses missions de créativité et de découvertes, il a besoin d'une part d'autonomie, d'indépendance, de liberté. Pour relever les grands défis posés par l'avancée des sciences et des techniques dans le cadre de la compétitivité internationale, c'est plus de **moyens supplémentaires** que de priorités ponctuelles dont les laboratoires ont besoin.

En conclusion nous estimons que ce projet de "contrat d'objectifs" vise plus à adapter le CNRS à l'environnement ultra-libéral dominant, qu'il n'est porteur d'un **grand projet d'avenir pour le CNRS**.

Le SNTRS-CGT votera donc **contre** ce projet.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE

SACHEZ-LE VITE

Le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante permet aux salariés ou aux personnes ayant été contaminés par l'amiante de bénéficier d'une réparation intégrale de leur préjudice. Pour que la demande d'indemnisation auprès du fonds soit recevable, le demandeur doit justifier de l'exposition à l'amiante de la victime et de l'atteinte à l'état de santé qui en a résulté. Vaut justification de l'exposition à l'amiante la reconnaissance d'une maladie professionnelle occasionnée par l'amiante ainsi que le fait d'être atteint d'une maladie figurant sur une liste établie par arrêté. Le demandeur doit informer le fonds des autres procédures relatives à l'indemnisation des préjudices éventuellement en cours (par exemple, procédure devant les juridictions de la Sécurité sociale en reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur).

Dans les six mois à compter de la réception d'une demande d'indemnisation, le fonds présente au demandeur, même si son état n'est pas consolidé, une offre d'indemnisation qui tient compte des sommes déjà versées à la victime par d'autres organismes ou des indemnités déjà obtenues par ailleurs, soit à l'issue d'une procédure contentieuse, soit en application d'un contrat d'assurance.

La victime (ou ses ayants droit) peut exercer un recours contre la décision du fonds dans le cas où la demande d'indemnisation a été rejetée, lorsqu'aucune offre n'a été présentée dans un délai de six mois ou quand la victime n'a pas accepté l'offre du fonds. Ce recours est porté exclusivement devant la cour d'appel. Si elle accepte l'offre ou la décision juridictionnelle définitive rendue à la suite d'un recours devant la cour d'appel contre la décision du fonds, la victime, ne peut plus réclamer en justice une autre indemnisation. Si elle a déjà obtenu définitivement d'un juge une indemnisation intégrale, elle ne peut pas saisir le fonds.

(2) Décret n° 2001-963 du 23 oct. 2001, JO du 24.

(1) Loi n° 2000-1257 du 23 déc. 2000, JO du 24, Art. 53; voir F. Taquet, Gaz. Pal. du 11 mai 2001, p. 2 et suiv.; J. Hardy, « La création d'un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante », JCP 2001, éd. E. comm. p. 605.

Compte-rendu du Comité technique Paritaire du CNRS du 21 mars 2002

1 - ARTT :

Environ 200 personnes sont rassemblées au siège du CNRS à l'occasion du CTP, à l'appel des organisations syndicales et du collectif ARTT de l'IN2P3. A l'ouverture de la séance du CTP, anticipant la demande syndicale, Mme BERGER propose de recevoir une délégation. Cette délégation rappelle dans une déclaration les revendications : 35 heures et 32 jours de congés soit 1546 heures annuelles, un assouplissement des modalités de mise en œuvre, la création de 10% d'emplois compensateurs. La délégation dénonce la "politique de l'autruche" de la Direction du CNRS, dont l'attitude est ressentie comme un profond mépris à l'égard des personnels. Mme BERGER affirme qu'il n'y a pas de mépris. Elle précise que les différents cadrages sont le fait des Ministères et non du CNRS. Elle reconnaît des problèmes d'emplois à certains endroits. Le CNRS a demandé des postes au Ministère. Il a mis 400 postes au titre de l'ARTT en 2 ans, la compensation ne peut donner lieu à un calcul mécanique 35/39h. L'IN2P3 n'a pas été plus mal servi que les autres disciplines. C'est aussi une question d'organisation du travail. Le SNTRS-CGT rappelle qu'il demande la réouverture de négociations et redemande combien de règlements intérieurs sont parvenus au CNRS.... Les représentants du personnel soumettent deux vœux au vote du CTP. Après départ de la délégation, longue discussion et amendements, deux vœux sont soumis au vote. Mme BERGER et M. BERNARD, "fonctionnaires d'autorité", ne prendront pas part au vote. Les autres représentants de l'administration auront liberté de vote.

Extrait du relevé des avis du CTP CNRS du 21 mars 2002 :

"A la demande des représentants du personnel et du collectif ARTT reçu en délégation par le CTP, la présidente accepte de soumettre au vote les deux vœux ci-dessous :

1. *Le CTP du CNRS, dans sa réunion du 21 mars 2002, a été alerté sur les difficultés engendrées par l'existence de deux textes réglementaires différents pour l'application de la RTT à des catégories de personnels (chercheurs, ITA et IATOS) appelés à travailler ensemble sur des fonctions identiques, dans les mêmes laboratoires, au sein des mêmes équipes et notamment dans les UMR. C'est la raison pour laquelle le CTP émet le vœu qu'il soit apporté une solution à cette situation qui est cause de fortes difficultés.*

2. *Le CTP du CNRS, dans sa réunion du 21 mars 2002, a été informé de l'impossibilité de mettre en œuvre la RTT au CNRS en l'absence de création d'emplois compensatrice, sans que cela soit au détriment des conditions de travail des personnels ou de l'abandon de*

certaines missions de la Recherche. Le CTP émet le vœu que le problème de l'ARTT soit pris en compte dans l'élaboration du BCRD 2003 sous forme de créations d'emplois.

et de les adresser aux ministres de l'Éducation nationale et de la Recherche.

VOTE SUR LE PREMIER VŒU :

<i>CONTRE</i>	<i>0</i>
<i>POUR</i>	<i>15 (5 adm, 10 pers)</i>
<i>ABSTENTION</i>	<i>3 (adm)</i>
<i>REFUS DE VOTE</i>	<i>2 (adm)</i>

VOTE SUR LE SECOND VŒU :

<i>POUR</i>	<i>18 (8 adm, 10 pers)</i>
<i>REFUS DE VOTE :</i>	<i>2(adm)".</i>

Rappelons que le vote par la partie administrative d'un vœu soumis par les représentants du personnel n'est pas une pratique courante en CTP CNRS. De mémoire, la dernière fois remonte à près de 10 ans (application du protocole Durafour aux catégories C CNRS). Manifestement la Direction du CNRS a sollicité le Ministère sur le cadrage ARTT, mais nous n'avons pas réussi à comprendre qu'elle était la position du Ministère, si réponse il y a....

Les représentants du personnel CGT et CFDT sortent du CTP et vont rendre compte aux manifestants. La lecture des vœux est accueillie par des applaudissements nourris des manifestants de l'IN2P3.

Un encouragement à poursuivre nos actions pour la réouverture des négociations !!!

2 - Règlement intérieur des Conseils Scientifiques de Département :

Le CTP est amené à discuter une nouvelle fois de la question. Nous avons obtenu durant ces deux dernières années quelques améliorations du fonctionnement des CSD (notamment l'existence d'un bureau). En décembre encore, un arrêté a modifié l'arrêté initial, et le SNTRS demande quelle sera le "statut juridique" du nouveau texte soumis à ce CTP. Ce sera une Décision interne du CNRS. En résumé, on peut dire que tous les amendements, tant du SNCS que du SNTRS, qui tendaient à préciser les prérogatives des CSD, en réintroduisant les questions de gestions des personnels et des unités ont été systématiquement repoussés par Mme BERGER. La Directrice Générale explique une nouvelle fois la différence de conception entre les CSD et les anciens conseils de département. Elle ne veut pas que les CSD parlent de "tout et de rien d'intéressant".

Elle accepte quelques uns des amendements du SGEN. Citons :

Art 1 : les CSD "émettent notamment des recommandations générales sur les recrutements à venir, tant

dans les corps de chercheurs que dans les corps des ITA"

Art 2 : suppression du membre de phrase "ou perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu". Cela devrait par exemple éviter que ne siègent aux CSD seulement des CR sans espoir de devenir DR2 !

Art 19 : Le secrétariat général du comité national transmet aux membres des CSD ... "notamment les avis des sections du Comité national. L'avis sur les grandes lignes de l'action des directeurs de département est précédé d'un exposé argumenté de ceux là sur les priorités retenues et les moyens affectés à ces priorités".

Un amendement du SNTRS précisant les règles de confidentialité, en différenciant les questions de personnes des documents scientifiques est accepté après nouvelle rédaction :

Art 18 : "Les membres des CSD sont astreints aux obligations de discrétion et de confidentialité sur les éventuelles questions de personnes dont ils ont à connaître, et notamment sur l'identité des intervenants, les rapports et documents concernant ces personnes, ainsi que les rapports et documents marqués confidentiels".

Vote : Pour 13 (10 Adm, 3 SGEN) ; 2 Contre (SNCS) : 5 Abstention (2 SNTRS, 1 SNIRS, 2 SGEN).

3 - Règlement intérieur du Comité national :

La proposition consiste à modifier les articles 26, 27, 31 et 32 du règlement intérieur du Comité national pour remplacer l'ancien examen à mi-parcours (2 ans) par un éventuel examen intermédiaire, qui pourra être décidé à la demande du Directeur scientifique ou du Président de la section compétente du Comité national.. Il est précisé que les examens quadriennaux des unités et des chercheurs resteront simultanés. Un ajout précisera "l'examen à l'occasion du renouvellement" pour les unités créées pour 2 ans (GDR...).

Vote : Pour 13 (Adm, SNTRS, SNIRS) ; Abstention 7 (SNCS, SGEN) ; Contre 0.

4 - Mobilité ITA - NOEMI :

En fait on apprend peu de choses nouvelles par rapport à l'entrevue intersyndicale du 7 mars 2002. Le dispositif AFIP prend désormais le joli nom de "NOEMI" (nouveaux emplois ouverts à la mobilité interne). Le dispositif de cette année est expérimental et il y aura une circulaire explicative du CNRS. Environ 700 emplois seront ouverts à la mobilité sur le web CNRS d'ici le 15 avril, jusqu'au 30 juin. Un bilan d'étape sera fait le 1^{er} mai et le 1^{er} juin. Les postes sont affichés par anticipation aux vacances des postes en 2003. La règle des trois ans d'ancienneté est maintenue sauf dérogation pour raisons familiales. Les mutations se feront au 1^{er} janvier 2003 mais lorsqu'une mobilité géographique posera des problèmes pour la scolarité des enfants, l'affectation pourra se faire en septembre. La DRH précise que, pour l'avenir, le CNRS veut tendre à deux campagnes dans l'année. Si le délai de six mois, entre le moment de décision et la date effective de mobilité, peut paraître long, le CNRS l'explique par sa volonté de réduire la durée de vacance des postes. Le dispositif sera évalué en fin d'année. Le SNTRS demande que les candidats non retenus soient informés des motifs. Il demande des garanties pour les mutations différées après le 1^{er} janvier pour raisons de service (délai maximum et engagement ferme de date de départ). Le SGEN fait état de pratiques de modulation négative de PPRS par le Directeur du labo de départ. Les questions de formation, de logement, de l'accompagnement financier de la mobilité sont à nouveau posées.

Bernard BLANC et Jocelyne LEGER
Représentants SNTRS-CGT au CTP CNRS

Compte-rendu du Comité technique Paritaire du CNRS du 8 juillet 2002

1 - Projet de circulaire relatif à l'indemnisation et à la compensation des astreintes et sujétions

Avec la mise en place des nouvelles dispositions concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail, il était nécessaire de revoir le dispositif en vigueur au CNRS et à l'IN2P3 pour les astreintes et sujétions. Un groupe de travail syndicats/direction a été mis en place pour préparer l'évolution du dispositif.

Le projet de circulaire s'inspire très largement des conclusions du groupe de travail, et nous avons exprimé l'intérêt de ce type de démarche.

La nouvelle circulaire remplacera celle de 1986. Elle garantit le maintien des indemnités actuelles et permet d'étendre l'indemnisation ou la compensation à des sujétions qui n'étaient pas prises en compte jusqu'à présent, en particulier les missions longues de terrain et les missions embarquées. Le dispositif précis sera détaillé ultérieurement.

Pour l'instant le nouveau dispositif ne s'applique pas aux chercheurs car il est fondé sur la PPRS (Prime de Participation à la Recherche Scientifique) dont ils ne bénéficient pas. Hormis le SNCS qui craint qu'un système d'indemnisation de sujétions aboutisse à une dégradation du statut de chercheur, tout le monde a souhaité qu'un système d'indemnisation identique à celui des ITA soit mis à l'étude. La direction s'y est engagée.

La direction s'est également engagée à maintenir pour les 27 agents qui en bénéficient actuellement l'indemnisation à 7 fois la PPRS (5 fois maximum dans les nouveaux textes).

Jean pierre Barbe (SNTRS-SNPCEN) intervient pour la partie concernant les agents soumis à l'astreinte :

Dans le cas d'une demande d'intervention c'est le trajet

lieu d'appel > laboratoire qui doit pouvoir être pris en compte pour la couverture accident du travail et non seulement le trajet domicile habituel > laboratoire.

Le SNTRS a également souligné quelques "oublis" : indemnisation des frais de déplacement en cas d'intervention au cours d'une astreinte, problèmes de sécurité pour interventions de nuit par une personne seule. Dans sa réponse la Directrice Générale assure que ces points pourront être précisés au niveau des règlements particuliers des laboratoires. Après ces explications le projet de circulaire a été adopté à l'unanimité.

2 – Création de commissions interdisciplinaires et réaménagement des sections du Comité National

Le CTP était seulement informé du calendrier prévu afin que les nouvelles commissions puissent être opérationnelles pour les concours 2003. Cet "impératif" qui découle de la mise en œuvre du contrat d'objectifs (rebaptisé contrat d'actions pluriannuelles) implique donc que les différentes instances (CTP, CS, CA) donnent leurs avis en octobre. La direction ne prévoit pas de "négociation" avec les syndicats sur ce sujet. Elle prévoit une simple information (pendant les vacances d'été et de Noël) dans la mesure où ils participent en tant qu'élus dans les différentes instances consultées. Elle signale que le processus est itératif et que par conséquent il n'est pas facile d'en parler.

La discussion s'est un peu enlisée sur le côté serré du calendrier et sur le fait que les syndicats soient seulement informés. Le SGEN-CFDT particulièrement, souhaite être associé à la réflexion et pouvoir faire des propositions. Il souligne que des problèmes statutaires doivent être réglés préalablement à la possibilité de faire des recrutements pour les commissions interdisciplinaires.

Le SNTRS-CGT a souligné que les questions de calendriers étaient secondaires et que ce qui était important à discuter c'était les objectifs de ces commissions interdisciplinaires. Nous avons indiqué que s'il s'agissait de préparer la réflexion et de faire des propositions de fléchage de poste pour le travail des commissions disciplinaires on pouvait être d'accord mais s'il s'agissait d'une manière détournée de réintroduire des commissions d'expert, de constituer des commissions ad hoc et de vider les prérogatives du Comité National nous ne serions pas d'accord. Le SNCS-FSU a soutenu plus ou moins cette intervention.

3 – Bilan 2001 d'hygiène et de sécurité

J. Vinit, inspecteur général d'hygiène et de sécurité a présenté les grandes lignes du rapport fait en CHS en mai 2002 (cf. compte-rendu du CHS)

Deux points ont été abordés dans la discussion :

- SNCS - la nécessité de prendre en compte les disparitions de savoir faire liées aux départs massifs en retraite des ITA sur la sécurité des agents et des doctorants.
- SNTRS - la possibilité de faire fonctionner les CHS locaux malgré la carence de certaines organisations syndicales par réattribution des sièges laissés vacants aux syndicats existants (solution qui a permis le déblocage de la situation en

Basse Normandie). G. Berger c'est déclarée favorable à cette solution pragmatique.

4 – Questions diverses

- **Annulation des concours 1994 DR2** de la section 3
Suite au recours au Tribunal Administratif d'un "maniaque du recours" (124^{ème} recours) pour une question mineure de procédure, le concours de 1994 de la section 3 a été cassé en 2001. Les 6 chercheurs qui avaient été nommés seront rétrogradés en CR1. Leurs éventuelles promotions d'échelon ou autres intervenues depuis cette date seront annulées et ils devront reverser au Trésor Public les sommes perçues en trop. Le CNRS renommera les agents concernés en octobre 2002 mais les agents vont subir un grave préjudice financier.

Il faut s'attendre éventuellement à d'autres annulations puisque il semblerait que le plaignant attaque tous les concours de DR dans cette section.

- **Détachement des SAR en T et possibilités d'avancement au choix**

Les possibilités statutaires prévues pour les SAR ont été réattribuées en T. Le détachement des SAR en T sera fait à temps pour que les dossiers d'avancement au choix des SAR puisse être examinés en T.

- **Concours réservés pour la résorption de la précarité**

Les concours devraient être organisés à l'automne si les décrets nécessaires sortent à temps.

La difficulté d'établir des profils de postes adéquats et de toucher les éventuels candidats fait craindre un rendement très faible de ces concours. La direction s'oriente vers des profils génériques pour essayer de perdre le moins possible des possibilités ouvertes.

Le recensement des personnes potentiellement concernées aboutit à une fourchette de 79 (ceux qui ont 3 ans rémunéré par le CNRS) à 2400 (ceux qui ont fait les 2 mois réglementaires au CNRS avant la date butoir et dont certains peuvent avoir cumulé 3 ans mais dans d'autres organismes).

L'obligation de concourir dans le dernier organisme où a été effectué le contrat n'arrange pas les choses.

En attendant une remise à plat complète de ce faux système de résorption de la précarité (qui exclut les CES, emplois jeunes, personnels des associations d'université, IR, post doc et bien d'autres) il faudra informer le plus largement possible pour ne pas perdre le peu qui a été accordé.

- **Limite d'âge des CR2**

Visiblement la direction n'est pas favorable au dispositif de biseau en cours de discussion au ministère. Compte tenu des délais matériels nécessaires à la sortie de textes réglementaires pour mettre en place la dérogation elle considère que la solution revient à autoriser des CR2 de 34 ans et qu'à cet âge ils auraient plus intérêt à être recrutés en CR1.

Jocelyne LEGER

Représentante du SNTRS au CTP CNRS

Compte rendu des Conseils Scientifiques de Départements du CNRS

CSD Sciences de la Vie du 13/12/01

Deux absents excusés : Mme Sandra Lavorel et Mme James-Surcouf

Début de la séance à 9h30, par un tour de table de présentation.

Élection du président

Elle se déroule sous la présidence temporaire de la doyenne d'âge : Betty Fellenbock et en absence de J. Godet, qui sort.

Un seul candidat : Alain Bucheton

Raisons de sa candidature :

5 années président de la 23

5 années dans l'ancien conseil de département

Nouvelles prérogatives du CSD, dans un contexte où les SdV sont prioritaires : enjeux et responsabilités particulières, en particulier dans l'utilisation de moyens importants.

Rôle vis à vis de la société civile

Il souhaite organiser le travail de façon collective et que le travail du CSD prenne en compte l'ensemble des champs disciplinaires du département.

Il souhaite pouvoir s'appuyer sur un bureau, pour aider le président à préparer le travail collectif.

Vote : 21 votants (A Bucheton ne prend pas part au vote) 20 oui 1 Abs

Exposé de J Godet

Je ne rapporte pas ce que je vous ai déjà envoyé suite à la réunion de la com. 23.

Le département c'est : - 373 structures dont

40 UPR, 185 UMR, 17 URA, 40FRE, 7 UPS

20 GDR, 60 IFR, 4 IFR-C

: - 3030 chercheurs sur 11409 soit 26,6%

- 2620 ITA sur 13305 soit 19,7%

- 500 chercheurs CNRS sont dans d'autres EPST et 300 chercheurs d'autres EPST sont à SdV.

A propos du partenariat.

- 1) Renforcer les partenariats mais en tenant compte des missions et des objectifs de chacun.
- 2) Avoir sur un site donné une politique globale concertée avec les partenaires.

- 3) Inciter les collaborations institutionnelles à l'échelle européenne

Contrat CNRS régions (PACA, Centre, Ile de France en discussion)

Essayer de monter des LAE (laboratoire associé européen) ex : MRC/CNRS.

Les vecteurs du partenariat sont :

-le CCSV (comité de coordination des sciences du vivant), créé par Allègre et dont le président est Michel Laszdunski

- le RIO (réunion inter organisme) INSERM, INRA, CEA, SdV du CNRS

- la MSU (mission scientifique universitaire)

Pour la quatrième fois depuis un an, je demande à J Godet quelle est la politique régionale des SdV :

Encore une fois elle ne répond pas, sauf des généralités : SdV souhaite avoir avec ses partenaires une vue globale région par région.

La politique régionale s'applique à un champ disciplinaire en interaction avec les autres champs

Avoir un plan d'ensemble avec les autres partenaires.

Chaque région et chaque site a ses particularités.

Les grands choix stratégiques qui engagent le CNRS pour les années à venir.

Les opérations immobilières qui engagent les forces du département pour les années à venir.

HN : Le fond de ma pensée est que la politique régionale des SdV est faite par chaque mandarin local.

Alain Berthoz qui sera absent cet après midi fait part de quelques réflexions. Pour lui l'interdisciplinarité est importante. Elle passe par savoir ce qui se fait dans les autres CSD, il faudrait un rapport sur les réflexions avec les autres Départements.

Il faudrait un rapport sur les champs disciplinaires et essayer de détecter l'émergence de champs nouveaux.

On pourrait se fixer d'avoir une réflexion sur ce que chacun pense être l'émergence d'un champs nouveau. On pourrait inviter des gens à notre conseil pour nous aider à cerner ces champs en émergence.

La question est posée de savoir si on peut avoir des relations avec le CCSV. On ne peut pas y participer, car les membres sont nommés par le ministre. Mais on pourrait demander les conclusions de ce CCSV.

Définition du mode de fonctionnement du CSD (projet de règlement intérieur)

Après consultation du rapport Zelwer, soumis au Conseil Scientifique du CNRS et adopté et d'un texte proposé par A Bucheton, ce texte a été adopté comme règlement

intérieur après quelques modifications. Ce projet doit être également discuté dans les autres départements (il s'agit d'aboutir à un règlement intérieur commun à tous les CSDs) et au CTP.

21 pour

Le CSD se dote d'un bureau pour aider le président :

Secrétaire

Catherine Sapin (Com. 24)

J Claude Lozano représentant ITA (Com. 28)

Christian Cambillau (Com. 21/20)

Martine Hausberger (Com. 30)

21 oui sur 21 votants

A prévoir pour les prochaines réunions.

Ce qui est en cours d'élaboration, le projet d'établissement, sur les 10 prochaines années (il n'y en a pas depuis 14 ans). La réflexion est déjà lancée par le président du CA du CNRS

-- au niveau de groupes stratégiques

-- au niveau des sections du Comité National

-- par les séminaires en régions.

Ce projet doit définir les très grandes lignes de l'Établissement pour les 10 années à venir.

En cours, aussi la signature courant janvier du contrat d'objectif entre État et CNRS et ce pour les 4 années à venir. Il doit être en cohérence avec le projet d'établissement et plus précis.

Aussi, le rapport de conjoncture demandé au Comité National, d'ici à l'automne 2002 pour chaque section du CN et 2003 en discussion transversale.

Le CSD se propose de travailler à travers des groupes de travail, autour de thèmes de réflexion proposés par les membres du conseil. Les propositions sur les thèmes de stratégie scientifiques à discuter par le CSD sont à faire par E-mail.

Une discussion a également eu lieu sur les problèmes d'emploi ITA. Il est clair qu'il y a là un enjeu important pour la mise en oeuvre de la stratégie scientifique du département. Comment avoir les informations nécessaires, comment faire remonter les besoins, rôle des sections du CN, information fournie par la direction ?

Information de la Direction sur la session d'automne.

Les votes des sections ont été avalisés par la direction à l'exception de 8 créations de FRE ou UMR nouvelles que la Direction ne souhaite pas créer alors que les sections avaient voté favorablement.

1 UMRN en 23

1 FREN en 24

1 FREN en 25

1 UMRR en 27

3 UMRN en 29

1 UMRN en 30.

Les présidents de section réunis le 7/12/01 ont accepté par consensus, les refus de la direction du Département,

SAUF LE PRESIDENT DE LA 23, qui sans consultation des autres membres de sa commission n'a pas voulu prendre d'engagement et souhaitait un arbitrage du CSD. Une discussion a eu lieu sur ce cas, J. Godet ayant exposé les motifs de la direction, pour refuser la création. La discussion n'a pas pu aller très loin, le conseil ne disposant pas des informations ni du temps nécessaire pour se forger sa propre opinion, avant le Conseil Scientifique du 14 février. Cet exemple pose bien les problèmes qui risquent de se poser à l'avenir. Le CSD doit pouvoir se prononcer sur les créations et suppressions de laboratoires, particulièrement en cas de conflits entre la direction et le Comité National. Cela implique un calendrier qui lui permette de prendre connaissance des dossiers litigieux, d'entendre les différents arguments et éventuellement de nommer des rapporteurs, ce entre la fin de la session d'automne et le conseil scientifique. Les élus des sections auront un rôle à jouer pour alerter les élus au CSD, mais ils ne peuvent le faire qu'une fois connue la position de la direction (dans ce cas, quelques jours avant le conseil). D'autre part, dans la plupart des cas, la direction avait réuni les présidents de section et obtenu leur consensus contre l'avis de leur propre section, évitant ainsi toute discussion sur ces cas en CSD. Enfin, il a fallu insister pour qu'on nous communique la liste nominative des fermetures d'unités, sous prétexte que ces fermetures ne posaient pas de problèmes particuliers puisqu'elles avaient été votées par les sections.

Nomination au Jury d'admission CR.

Il est composé de

5 membres titulaires du Comité National + 2 suppléants

5 membres titulaires nommés par la DG + 2 suppléants.

Sur les 10 membres 5 sont chercheurs CNRS dont 2 élus du CN

Sur les 4 suppléants 2 sont élus du CN

Admission

CR Vendredi 28 juin 2002

DR 4 juillet 2002

Propositions

Thierry Heidmann, nommé 24

Michèle Caizergues, élue 23

J Louis Nahon, élu 25

Robert Joffaud, Prof nommé 29

F Coela, prof nommé 30

Suppléants

Daniel Thomas, élu 24

F Patus, nommé 21

Ces propositions sont celles de la direction. Une liste discutée la veille en intersyndicale n'a pas été proposée.

Vote sur la proposition *13 oui, 1 non, 4 Abst*

Désignation d'un représentant du CSD SdV au CSD INSU :

Philippe Normand
16 oui, 1 non, 1 abst.

Fin de la séance 16h30

Annick Jacq : Au cours de cette première réunion, on a pu voir se dessiner un certain nombre d'enjeux pour le fonctionnement du Conseil : Se donner les moyens d'élaborer une véritable politique scientifique, en dehors des carcans imposés par la direction, une politique qui sache prendre en compte les réalités des laboratoires, et s'appuie sur le travail de prospective du Comité National. Dans ce cadre, il est important que le CSD puisse, sans refaire le travail du CN, suivre les modifications de géométrie du département, dessinées à travers les créations et les fermetures d'unités, et si nécessaire, intervenir dans les cas litigieux. Il doit pouvoir intervenir sur les problèmes des moyens à mettre en oeuvre, et en particulier sur les problèmes de l'emploi ITA, un domaine que la direction visiblement considère comme une chasse gardée.

Henry NEEL et Annick JACQ

CSD Sciences de l'Univers du 13 décembre 2001

1— Mise en place du bureau

Nous avons d'abord procédé à l'élection du Président du CSD.

Il n'y avait qu'un seul candidat, Dominique Le Quéau (DR, élu CFDT)... Il a donc été élu à l'unanimité.

Nous sommes ensuite passés à l'élection du bureau :

Secrétaire : Etienne Deloule (SNCS)

Membres du bureau :

Katia Laval (Professeur)

Gilles Bœuf (Professeur)

François Xavier Schmider (CR)

Rémy Pichon (ITA SNTRS-CGT)

Nous avons veillé à l'équilibre des disciplines, à l'équilibre CNRS-Université, et à l'équilibre syndical... Là aussi, vote à l'unanimité.

Remarque : Sur la base de nos résultats électoraux nous n'étions pas en position de revendiquer une place dans le bureau mais l'élue FO s'est estimée trop

néophyte et celle de la CFDT a privilégié l'équilibre syndical.

2— Règlement

Je ne rentrerai pas dans le détail.

Le point le plus important est que nous exigeons la tenue de trois réunions par an, au minimum : deux faisant suite aux sessions du Comité National et au moins une déconnectée de ces sessions afin de pouvoir discuter plus à fond de la politique scientifique dans notre discipline.

Sinon, en vrac : quorum à 13 (physiquement présents), pas plus d'une procuration par personne (ce qui compte c'est la discussion), saisine par le bureau ou à la demande d'au moins un tiers des membres, ordre du jour proposé par le président et élaboré avec le bureau en présence du directeur scientifique de SDU.

Les présidents des sections seront probablement systématiquement invités.

3— Discours de Philippe Gillet

Philippe Gillet nous a brossé un panorama des SDU, des grandes thématiques et des principaux axes de recherche... Un vaste panorama puisque les SDU traitent aussi bien de l'astronomie et de la cosmologie que de la géologie et de l'océanographie, des climats et de leur évolution, de la physique et de la chimie de l'atmosphère, et des écosystèmes... Et j'en oublie sans doute.

Il ressort de ses propos que le domaine des surfaces continentales va bénéficier d'un traitement de faveur de la part de la direction scientifique dans la période qui vient. L'accent sera mis sur les ressources en eau, le cycle de l'eau, les écosystèmes, le climat, le fonctionnement des sols et le stockage des déchets. On retrouve donc la priorité affichée pour les thématiques relevant de l'environnement.

Il nous a aussi parlé de l'INSU.

D'abord une information : tous les membres du Conseil scientifique de SDU sont automatiquement membres du conseil de l'INSU. Il semble donc, si j'ai bien compris, que les élus... élus il y a un an, et qui ne se sont d'ailleurs jamais réunis, ne le sont plus. (Je ne sais pas si je me fais bien comprendre)

L'INSU a un double rôle de définition des perspectives scientifiques et d'agence de moyens pour les sciences de l'Univers. Il relève du CNRS mais aussi du Ministère... "Il" ou "elle" ? Il est en effet question de "féminiser" l'INSU en lui ajoutant le "e" de... Environnement, bien sûr ! Un SDU et une INSUE... Jusqu'où va se nicher la parité !

Blague à part, l'INSUE aurait un rôle de structuration de la recherche en environnement. Il s'ouvrirait sur les autres organismes de recherche (INRA, CNES, IRD, CEMAGREF, IFREMER...) en vue, entre autres, d'une

mutualisation des moyens... On risque d'entendre reparler du problème de la flotte de l'INSU (une cinquantaine de marins sont directement rattachés à l'INSU) et de son éventuelle cession à l'IFREMER.

L'objectif serait l'étude des relations entre le fonctionnement de la Terre et les activités humaines, entre l'environnement et l'économie et la santé, entre les techniques nouvelles (OGM es-tu là ?) et l'environnement. L'enjeu étant rien de moins que le "développement durable".

Remarque : Présenter le problème du développement, durable ou pas, en termes de problèmes techniques et scientifiques alors qu'on assiste à un sous-développement, accéléré, et on ne peut plus durable hélas, de la plus grande partie de la planète sous les coups conjugués du maintien par la force d'un ordre social inique, d'un pillage éhonté des richesses du globe par les trusts impérialistes et d'un gaspillage hallucinant, à travers la spéculation et les politiques d'armement, des richesses créées par le travail humain, me laisse... perplexe. On n'habite probablement pas sur la même planète.

Quoiqu'il en soit, cette priorité aux sciences de l'environnement, dans la mesure où elle va être mise en œuvre, pour l'essentiel, sans création de postes, suppose qu'un certain nombre de chercheurs soient incités à changer de thématique.

Labos "à problèmes"

Pour le CPB de Nancy, les choses semblent en cours de règlement.

L'équipe de Corinne Leyval a monté une FRE "Laboratoire des Interactions de la Matière Organique et des Sols" en vue de créer une UMR.

En ce qui concerne l'équipe Bartoli, son rattachement à l'UMR INPL-INRA Sols et Environnement ne devrait pas poser problème, même si Gillet ne semblait pas avoir eu connaissance de la lettre de Bartoli, datée du 5 décembre, dans laquelle ce dernier expliquait les dernières avancées dans cette direction...

Pour l'UMR Orsay-terre (la mienne), la restructuration ne fait que commencer. Elle promet d'être sévère... à la hauteur des problèmes et des dysfonctionnements de l'unité.

Par ailleurs, à propos du laboratoire de minéralogie du muséum, le CSD souhaite des éclaircissements à propos du rôle et de la place des collections du muséum. Une mise à la disposition de la communauté scientifique plus "dynamique" est souhaitée.

Rémy PICHON
Elus C du SNTRS-CGT

CSD Sciences Physiques Et Mathématiques du 13 décembre 2001

La réunion elle-même avait été précédée d'une réunion des élus ainsi que de nombreux échanges au niveau des mails entre ceux ci, je n'ai pas pu être présent à la réunion mais Ginette Doclot autre élue de notre liste y était et a pu me mettre au courant avant le CSD.(choix du candidat et du bureau, définition du rôle du CSD)

Je rappelle la composition au niveau des élus

Marc Chatelet

Colette Moeglin

Pascal Lederer élus A sncs

Etienne Bustarret

Pascale Launois élus B sncs

Christine Huyghe

Bernard Pire élus A sgen

Schmitt

Theys élus B sgen

Joel Plantard

Ginette Doclot élue C sntrs cgt

Françoise Leroy élue sgen

Lors de ces réunions, les discussions ont porté sur le règlement intérieur que Bernard Fontaine (élu sncs du département stic) avait proposé et sur la composition du bureau

Je pense que vous avez eu connaissance du règlement, il est évident qu'il peut être amendé Nous avons présenté une présidente : Colette Moeglin sncs (maths) qui était aussi la tête de liste sncs en A.

La réunion s'est tenue le jeudi 13 décembre

Les nommés sont :

Boccara (UPR5), Allegrini (Pise), Arribart (Saint-Gobain), Carencio (Alcatel),

Esnault (Essen),Goedgebuer (LOPMD), Iliopoulos (Ens Paris), Joly (Maths Bx), Jullien (LDV Montpellier), Kar-senti(IJM Paris), Maret(Constance Allemagne), Lhuillier (LPTL Paris) , il manquait un nommé Jullien

La directrice scientifique a expliqué le choix des nommés pour représenter les composantes du département et les interfaces, sauf la 15 qui n'est pas représenté (note du rédacteur)

Se présentent les candidats à la présidence, Boccara (bien appuyé par la direction et tous les nommés) et C. Moeglin.

Au second tour Colette Moeglin est élue par 13 v pour , 9 v pour Boccara et 1 abstention (au premier tour il

nous manquait une voix syndicale sans doute (sgen)

Celle ci propose un ordre du jour : prérogatives du csd, proposition des 5 membres au jury d admission, exposé de politique scientifique (ds), information commissions d'automne, discussion des dossiers

A priori, le csd se donne plus de prérogatives que l'ancien cs ou personne ne contestait la politique de la direction scientifique et où on avalisait les travaux des commissions d'automne et de printemps.

La discussion porte sur le fonctionnement de ce csd, il apparaît vite nécessaire de se réunir plus de 2 fois par an, nous prévoyons de nous réunir en février pour discuter de la politique scientifique (analyse et stratégie du département, développement futur du département, effectuer un rapport de synthèse à partir des rapports de conjoncture des différentes sections, véritable demande émanant du monde industriel), mais nombreux sont les nommés qui prétextent un emploi du temps chargé pour refuser une multiplication des réunions.

Nous discutons de la composition du bureau, un consensus apparaît pour

- C. Moeglin: présidente du CSD (élue A SNCS, section 01)
- B. Theys: secrétaire du bureau (élu B SGEN, section 06)
- C. Boccara (nommé, enseignant ville de Paris, section 4)
- M. Chatelet (élu A SNCS, section 4)
- P. Launois (élue B, SNCS, section 05)
- C. Lhuillier (nommée, professeur, section 2)
- J. Plantard (élu C, SNTRS + section 4)

Pour les représentants aux jurys d'admission CR, nous décidons de reconduire les précédents proposés par les sections, voté sauf 1 abstention. Une discussion suit autour de la nécessité d'avoir un membre du conseil dans ce jury, et donc de proposer au dg de nommer un des membres nommés du csd. Ceci permettant d'établir une passerelle entre le jury et nous. Les nommés demandent de ne pas imposer cette nomination au dg.

L'après midi, sont invités le secrétaire du département et les 3 directeurs adjoints. Nous avons droit à un exposé de E Giacobino présentant les grands axes du département, nous souhaitons en discuter à la réunion de politi-

que générale(4 février) à partir de ces documents .Nous demandons une copie à la Ds.

Concernant les postes chercheurs et ita, nous constatons une diminution importante de postes chercheurs et une proportion importante de postes CR affichés et une situation encore plus dramatique pour postes ITA : 48 à pourvoir alors que le SPM avait reçu 200 demandes urgentes des laboratoires et en avait classé 85 comme indispensables,

J'interviens pour souligner que la situation va de plus s'aggraver au cours des années suivantes(voir les différentes prévisions), Ginette D. soulignant le problème de choix de postes ITA qualifiés(nombreux ingénieurs et peu de techniciens) : ce sont aussi des postes techniciens qui manquent dans sa communauté. A sa question concernant la pérennité des AFIP ? G.Sentise dit « ne sait pas ce qu'il en est »

L'ensemble de la communauté semble très remontée par rapport à ce problème, car suit une série d'interventions allant dans le même sens pour souligner qui, un directeur faisant du secrétariat , des chercheurs faisant de l' informatique, laboratoire de maths sans ita. Une motion est proposée vers le ministre, mais le temps manquant, un groupe dont je fais partie va proposer une motion à notre prochaine réunion.

D'autre part, la politique d'affichage des postes de chercheur est dénoncée très néfaste par l' ensemble des représentants , la communauté se plaignant de ne plus avoir les moyens d'une politique scientifique, le rapport du nombre de postes affichés augmentant chaque année par rapport au nombre de postes au concours ouverts

Nous écoutons le rapport des directeurs adjoints qui commentent le travail des sections des commissions d'automne, peu de débats mais des questions. Nous avons reçu les documents trop tard pour pouvoir effectuer un vrai travail.

Joël Plantard—Ginette Doclot
Elus SNTRS-CGT CSD du SPM

Le 24ème Congrès du SNTRS-CGT

Se déroulera donc les 26,27,28 et 29 novembre 2002 dans les locaux de la CGT à Montreuil, salle 13 de l'AFUL (l'association qui gère l'ensemble du complexe syndical de Montreuil), au rez-de-chaussée du noyau B. Les repas seront pris sur place, dans une salle réservée.

L'hébergement des camarades de province aura lieu à ETAP HOTEL à quelques pas de là où des chambres à deux lits ont été réservées.

Nous aurons besoin très vite de savoir qui utilisera son véhicule afin de faire établir des badges pour le parking.

Les secrétaires des sections recevront un courrier indiquant le nombre de délégués auxquels elles ont droit (le même que pour le dernier CSN des 13 et 14 juin).

Conseil d'Administration INSERM : RESULTATS des Elections 2002

Le vote SNTRS CGT au CA : Une stabilité à un haut niveau chez les ITA et un progrès chez les chercheurs !

La première caractéristique de ces élections au CA INSERM est la **baisse sensible de la participation**, tant dans le collège 1 (Chercheurs) que dans le collège 2 (ITA), passant d'environ 56% de votants en 1999 pour les 2 collèges à **52% pour les ITA et tout juste 50% pour les chercheurs en 2002 !**

Collège 1 (Chercheurs) :

Dans le contexte d'une chute **de 6,3% de la participation**, le SNTRS progresse en voix et en pourcentage : **+16 voix et +2,3% avec 91 voix et 9,4%**. La répartition en siège n'est pas changée : **1 siège pour le SNCS, 1 pour le SGEN et 1 pour le SNIRS.**

Collège 2 (ITA) :

La **baisse de la participation de 4,4%**. Le SNTRS CGT reste stable sur une base haute : nous perdons 39 voix et 0,3% avec **500 voix et 36,5%**. Mais il faut se rappeler qu'en 1999, nous étions passé de 29,4% à 36,8% soit une hausse de 7,4% ! Le problème est de rester aussi bien après une telle progression, et c'est le cas, malgré la baisse de la participation !! La répartition en siège n'est pas changée : **1 siège pour le SNTRS, 1 pour le SGEN et 1 pour le SNIRS.**

Total ITA+Chercheurs :

Sur le total des 2 collèges, la **baisse de la participation est de 5,2%**. Le SNTRS CGT progresse légèrement de **0,9% avec une perte de 23 voix avec 25,3%**. Au total, c'est un bon résultat pour le SNTRS CGT, qui confirme **notre place importante chez les ITA** et qui est **encourageant chez les chercheurs** où on constate une progression continue.

Election au CA de l'INSERM - 2002

ITA	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		CFTC	
ITA2002	2665	1385	51,97	15	1370	500	36,50	522	38,10	234	17,08	114	8,32
ITA1999	2649	1494	56,40	29	1465	539	36,79	537	36,66	263	17,95	126	8,60
Différence	16	-109	-4,43	-14	-95	-39	-0,30	-15	1,45	-29	-0,87	-12	-0,28
Nombre d'élus						1 (=)		1 (=)		1 (=)		0 (=)	
CHERCHEURS	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN		SNIRS	
Cherch.2002	1942	971	50,00	6	965	91	9,43	449	46,53	292	30,26	133	13,78
Cherch.1999	1898	1069	56,32	21	1048	75	7,16	511	48,76	290	27,67	172	16,41
Différence	44	-98	-6,32	-15	-83	16	2,27	-62	-2,23	2	2,59	-39	-2,63
Nombre d'élus						0 (=)		1 (=)		1 (=)		1 (=)	

REUNION DE LA CNFP DU 18 JANVIER 2002.

Présidée, pour la première fois, par Liliane FLABEE, directrice des ressources humaines, cette réunion de CNFP, comme toutes les réunions de la CNFP, a réaffirmé l'importance de la formation dans la politique de l'établissement.

La DRH insiste sur le très fort taux de renouvellement auquel est confronté le CNRS et sur le fait que 2002 sera, (comme les deux années précédentes - ndr) une année de "construction et de réflexion", marquée par la volonté d'inscrire la formation de manière beaucoup plus

lisible, en y associant l'ensemble de nos partenaires :

- Directeurs de laboratoires,
- Délégués régionaux,
- Responsables des directions scientifiques,

Autrement dit tout le monde sera mobilisé, même les CRFP, structures dont à plusieurs reprises, on a déploré le manque de dynamisme, (intervention de P. SAUBOST et L. FLABEE).

- Le COEF, (Comité d'Orientation et d'Évaluation de la

Formation) a terminé sa mission, une réflexion s'impose sur la suite à donner. Pour la DRH une nouvelle structure semble nécessaire pour l'évaluation des besoins en formation des quelques 1600 personnes à recruter par an.

Enfin, la réorganisation interne de la DRH se fera en cohérence avec la stratégie d'établissement. Dans cet esprit, début mai, une réunion est prévue avec les acteurs de la formation. L'idée est de donner plus de place à la formation dans le dispositif.

Remarques préalables.

Pour le Sntrs, les réunions de CNFP n'offrent pas la possibilité de débattre des orientations, ou de traiter les demandes syndicales comme il le faudrait, (ordre du jour trop chargé dans le temps imparti).

Nous signalons aussi une tendance de plus en plus marquée à édulcorer les interventions du SNTRS dans les projets de comptes-rendus officiels, ce qui oblige à de nombreuses rectifications en séance. En réponse, des dispositions seront prises pour faire circuler le projet de compte rendu.

Sur les aspects techniques, le Sgen-CFDT et nous, pensons que le travail par groupes serait plus profitable.

PLAN D'ACTION DE FORMATION 2002.

Pour la DRH, L. FLABEE indique que la volonté n'était pas d'en rester à des plans annuels, qu'il y aurait retour à une vision pluriannuelle de la politique de la formation, avec implication de l'ensemble de l'organisme sur ces questions.

Les grandes lignes du Plan d'action 2002, présentées par M. PILLOT, tiendraient compte des demandes formulées en CNFP et groupe de travail sur les indicateurs "RH - formation".

Le plan et les autres documents sont disponibles sur demande au syndicat.

Eléments 2002

- Fin du 3eme plan triennal,
- Elaboration d'un nouveau cadre pluriannuel,
- Projet d'adaptation et de perfectionnement à l'emploi,
- Recrutements importants dans certaines BAP.

- Budget annoncé : 70 millions de francs soit +38 % sur 5 ans. L'augmentation relativement importante en pourcentage de la masse salariale (4,69% contre 3,52% en 2001) provoque une discussion. Lorsqu'on regarde de plus près cette augmentation n'est qu'apparente. La somme consacrée à la formation est grossièrement la même en valeur mais des imputations de TVA ayant été retirée du calcul de la masse salariale, le pourcentage par rapport à une masse plus petite est donc plus grand. Donc on ne peut pas se réjouir, il n'y a pas réellement de

moyens supplémentaires.

Au Sntrs nous pensons qu'il y aurait aussi à mieux cerner certaines dépenses d'administration et d'entretien, imputées à tort au budget formation et qui gonflent la statistique.

Intervention du Sntrs sur le plan d'action.

- J. LEGER : Ce plan d'action a bel aspect, mais il apporte des frustrations car il y manque l'essentiel, à savoir les objectifs que l'on veut atteindre. Il s'agit plus d'une compilation indicative d'actions par départements que d'un vrai plan avec définition d'objectifs.

On a l'impression qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion.

Il manque aussi les ordres de grandeurs, la proportion en %, (par rapport à l'ensemble), de chaque orientation.

Pour les agents, qui parfois se voient refuser une formation, pouvoir inscrire sa demande dans le cadre d'objectifs définis serait une aide importante pour convaincre le responsable hiérarchique.

L'accompagnement de la mobilité fonctionnelle est inscrite dans les priorités mais l'absence de perspectives connues (en terme d'évolution de l'emploi) empêche les gens de préparer des mobilités fonctionnelles ou géographiques en se formant.

H. TRULLARD : Plan facile à interpréter car dans la suite et en cohérence avec le projet d'établissement, (même si le projet d'établissement ne sera présenté qu'après).

- Deux critiques sur l'orientation n°2, (valorisation).

1) - Actions concernant la qualité :

Il faut rappeler que le débat sur la "Qualité" n'a pas été tranché l'an passé.

En CNFP, il avait été présenté comme un point ajouté "comme ça", à l'ordre du jour.

Aujourd'hui il devient un des trois points sur lesquels on insiste auprès des DR, (page 24 du plan), en le qualifiant de "moteur indispensable à la stratégie", rien que cela !

On doit rappeler les positions des représentants du Sntrs, J. LEGER et D. STEINMETZ, lors de la CNFP du 23 janvier 2001, qui en substance, ont démontré que ce langage traduisait la transformation du CNRS en entreprise de recherche.

2) - Actions visant le développement des partenariats :

Des actions déjà mises en œuvre dans certaines régions, recouvrent des types d'activités dont on se demande s'il s'agit toujours du cadre de la recherche publique. On sollicite nos agents dans des tâches qui ne relèvent pas du fonctionnement public.

Réponses invariables et insatisfaisantes de la DRH, (hier de C. LEMOINE, aujourd'hui de L.FLABEE) :

Sur la mobilité fonctionnelle : Renvois au plan et au projet professionnel.

Sur la qualité : Notions plutôt pratiques de la qualité en recherche et pas de visée de certification.

Sur les formations PCRDT : Choses très techniques dues au fait des partenariats très variés lors du montage de projets. Formations très opérationnelles.

EXEMPLES D'EXPÉRIENCES EN FORMATION EN REGIONS.

1) -- Présentation par Anne-Marie VIALLE, (Nantes), d'une action appelé : "Construire et gérer son évolution professionnelle" :

Sur la base de constats concernant la demande de formation individuelle, (peu de PIF, de CIF, ou formation uniquement utilitaire), A-M. VIALLE décrit la méthodologie d'une expérience de définition de projet collectif et individuels, conduite pour un groupe d'ITA de différentes BAP.

Ce travail effectué sur 2 jours + 1 jour, en partenariat et validé conjointement, semble vouloir répondre au problème de l'articulation projet / désir de chacun, dans une même unité.

La différence entre ce travail et un simple bilan de compétences est qu'il permet de construire effectivement un projet collectif. Ce projet a reçu un écho favorable.

- L'expérience nous ayant paru positive, nous avons souligné trois aspects qui paraissent répondre aux souhaits des agents :

- Le besoin indéniable à un moment donné de la carrière, pour tout un chacun de faire le point. Donner la possibilité aux agents de mieux appréhender ce moment est une action de formation à part entière.

- Sous réserve de l'acceptation par les agents, ce type d'action pourrait être conduit, dans un souci d'harmonisation, au moment de l'établissement du plan de formation d'unité.

- Le succès rencontré ici montre bien que les agents sont partants pour la formation dès lors que l'administration leur offre la possibilité de s'exprimer, dès lors qu'il y a cette ouverture de l'administration vers les agents.

2) - Dans la dr18, Nord - Pas de Calais - Picardie, expérience présentée par Patrick SAUBOST, délégué régional de la dr 18, de mise en place dans quelques laboratoires de cycle d'apprentissage de 1 à 3 ans, en partenariat avec des établissements scolaires, dans différentes spécialités professionnelles, avec l'idée de répondre au problème du transfert de savoir faire.

POINTS DIVERS.

P.SAUBOST pense que les commissions de formation

sont les seuls lieux où l'on parle des ressources humaines hors CTP. Il suggère de développer la discussion spécifique RH à cet endroit.

Il n'y a pas eu de réponse à cette question...

- Modification du décret de 83 et dispositions relatives à la formation, validation des acquis professionnels, ("VAP").

- Constat : Il y a de plus en plus " d'accidents de stage" - sous entendu qui ne vont pas à terme et à la titularisation. L.FLABEE renvoie au (nouveau) dispositif de suivi des stagiaires, (voir plan), sensé améliorer les choses.

Pour finir, on nous annonce qu'il y aura une CNFP exceptionnelle avant la fin du premier semestre en présence de Geneviève BERGER ou de M. BERNARD.

Auparavant vont être mis en place un ou plusieurs groupe de travail sur :

- Les priorités politiques,
- Les structures existantes,
- Les partenariats,
- L'articulation Région, et Départements,
- et peut-être aussi sur le plan d'action 2003.

Dans la mesure du possible nous participerons à ces groupes de travail, sans perdre de vue le contexte actuel des évolutions du CNRS et des priorités affichées pour la formation.

Le travail des instances de formation, largement orienté vers la formation des cadres à de nouvelles formes d'organisation ou de partenariats, doit intégrer la dimension du long terme pour l'ensemble des agents.

De nouvelles dispositions doivent être prises pour encourager l'accès des personnels aux formations de leur choix, génératrices d'enrichissement professionnel, dont bénéficient les laboratoires et services, mais aussi sources d'évolutions sur le plan personnel et de la promotion sociale.

Jocelyne LEGER
Hervé TRULLARD
Représentants du SNTRS-CGT à la CNFP

Tribune libre... Tribune libre...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

Analyse critique de la réunion des « Correspondants de Formations » des sections du Comité National.- PARIS le 31/01/02 et 01/02/02 - *Yves BERCHADSKY Elu C Section 16« Correspondant Formation Section 16 »*

I/ Bref historique

Cette réunion était la deuxième de la mandature du CN 2000. Ce type de réunion remonte à la précédente mandature. Leur instauration est née, du moins l'imaginions-nous, de la volonté des directions du CNRS de sensibiliser les sections du CN aux questions afférentes à la formation continue des personnels de la recherche. Nous avons fait crédit aux différentes directions de l'organisme de l'intention de promouvoir les différents aspects de la formation continue au sein des structures de recherche de l'organisme, par la prise en compte dans leur évaluation de l'effort de formation des unités. Ce souci de promouvoir la formation présentait des éléments de convergence avec les positions des correspondants élus de beaucoup de sections. En effet ils ont cru y voir, a priori, une volonté positive des directions d'accéder à la très ancienne revendication syndicale de la prise en compte de la formation continue dans la reconnaissance des qualifications. Aussi beaucoup d'élus (particulièrement les élus C particulièrement sensibilisés au problème) ont accepté de bon gré cette « fonction » supplémentaire de « Correspondants de Formation des Sections ». Il semble que les débuts de cette nouvelle fonction se soient déroulés dans le flou de sa finalité aussi bien pratique que méthodique. Le tour de table lors de la réunion de février 2001 révéla l'ambiguïté du rôle joué par le Correspondant Formation aussi bien dans les comités d'audit qu'au sein même de la Section (ceci fut surtout mis en lumière par les élus ayant déjà siégé). Les propos des Conseillers de Formations animateurs de la réunion ne levèrent aucune des ambiguïtés sur la fonction et, par leurs propos, transformèrent le « flottement » de certains élus en doute voire suspicion.

II/ Une activité des Sections volontairement entravée.

Les membres des sections du CN n'ont pu que constater

leurs évidentes pertes de pouvoir et d'autonomie dans l'évaluation des unités, lors des dernières mandatures. En effet la volonté du Ministre Allègre, de sinon supprimer le CN, du moins de réduire à néant son influence, si elle n'a pas triomphé, a cependant réussi à considérablement l'affaiblir. Les Ministres successeurs n'ont en rien renoncé à avoir raison du CN et de l'évaluation de la recherche par ses acteurs, ils n'ont fait que modifier la méthode. La stratégie d'affaiblissement se fait « de l'intérieur » et peut être illustrée par la liste non exhaustive de phénomènes suivants :

- Alourdissement considérable des tâches administratives des membres des sections au détriment de l'évaluation scientifique.
- Réduction spectaculaire des moyens des sections en personnels et moyens techniques, pesanteurs administratives au niveau de l'organisation des sessions.
- Chaise musicale accélérée des personnels affectés au CN, ne permettant pas un véritable suivi du travail des sections.
- Lenteurs administratives et retard dans la transmission des informations nécessaires à une évaluation efficace (Gestion Informatisée des Dossiers).
- Réduction des Comités d'Evaluation à leur plus simple expression, handicapés de plus par les lourdeurs organisationnelles.
- Décisions des directions scientifiques en contradiction avec les conclusions scientifiques des sections (postes fléchés).

En fait il est devenu patent que la volonté ministérielle soit d'affaiblir, pour la supprimer, toute forme d'évaluation nationale de la recherche par les pairs. Nous en verrons les causes politiques probables un peu plus loin.

III/ Des réunions managées à la hussarde.

Si beaucoup d'élus avaient été des volontaires bienveillants dans la mission de « Correspondant Formation de leur section », le contenu et la conduite de la réunion de février 2001 a contribué à obscurcir leur enthousiasme d'un voile de doute et de méfiance.

En effet dans le climat où beaucoup d'élus ressentent mal la volonté flagrante des dirigeants de l'organisme de les évincer progressivement de leur mandat politique réel, la manière dont ont été menées les réunions des Correspondants Formation ne laissait pas de leur rappeler le goût amer des sessions « au pas de charge ».

Les animateurs (ou autres modulateurs) des réunions, tous « professionnels » de la formation ont dès février 2001 déployé tout leur arsenal « méthodologique » (selon leur propre expression) pour faire passer un « message » dont cette seconde réunion de février 2002 a enfin révélé les codes de son décryptage politique.

Une des premières choses qui éveilla le doute chez certains d'entre nous fut la « conduite » des débats. En effet il a été apparent, pour toute personne non dépourvue de sens critique, que les « débats » habilement, pour la première réunion, moins habilement « canalisés » pour la seconde, n'avaient d'autre objet que de déboucher sur des « conclusions » écrites d'avance.

Ainsi la méthode relevait plus de « l'embrigadement » idéologique que du débat ouvert :

- Choix d'un « huis clos » opportun (24 heures) avec début des « hostilités » à 16h30 le premier jour et fin des interventions à 20h30, repas de 21h00 à 23h00. Le lendemain reprise à 8h30.
- Longues psalmodies préalables à toute session par des « intervenants » triés sur le volet .
- Partages en « groupes de travail » pré-composés par les organisateurs. Session en groupes éclatés extrêmement courtes (45 mn évidemment limitées par le déjeuner de midi) essentiellement réservées à un « bilan » tour de table par les participants. Des phases de débat réduites à leur plus simple expression et de longues phases de « conclusions » extrayant « miraculeusement » d'un débat avorté les éléments d'une « restitution » (obligatoirement faite par un participant volontaire... à la volonté improbable).
- Un après midi final réservé aux « restitutions » (après le repas, ce qui prête à confusion) des « conclusions ».
- Une suite de psalmodies finales d'intervenants vérifiant que les conclusions miraculeusement tirées du non-débat correspondent bien aux résultats attendus... par la direction.

Ainsi cette pratique de réunion qui n'avait rien à envier aux « débats » électoraux de campagne a eu le mérite

d'éveiller la méfiance des participants jusque-là auditeurs bienveillants. Cette méfiance s'est muée en expectative quand on a vérifié lors de la réunion de 2002 que cette pratique se confirmait en méthode de « management » idéologique.

IV/ La forme démagogique au service de contenus pervers.

La réunion de février 2001 portait sur « le choix » de critères d'évaluation. Pratiquement, il s'agissait de « trouver » des critères d'évaluation des écoles thématiques et des plans de formation d'unité (PFU). Il fut sensible dès le début que les « animateurs » voulaient nous faire conclure sur des critères imposés par la Direction. Rappelons nous d'ailleurs qu'à la session d'automne 2000 la Direction avait imposé aux Sections de définir *a priori* des critères d'évaluation. Ainsi la formation continue se révélait être un indice d'évaluation particulièrement prisé par la Direction. La « volonté » des Correspondants d'être plus présents dans les conseils de formation de régions « se révéla » dans sa pureté virginale et... passablement induite.

La réunion de février 2002 n'a fait que confirmer les impressions laissées par la précédente. Centrée sur « évaluation et formation » elle a débuté par un bilan de « la prise en compte de la formation par les départements et les sections ». Il émanait de l'exposé de J.P. Rozelot (SDU) la vision pyramidale de l'évaluation, les sections ayant désormais pour fonction de faire appliquer dans les unités la politique de formation voulue par les directions et plus particulièrement la DG.

L'évaluation des écoles thématiques et des PFU, présentée par de « bons élèves » (du moins désignés comme tels par la direction) parmi les correspondants de formation des sections 14, 29 et 22, donnait confirmation du schéma conçu par la direction et sur lequel nous reviendrons : intégration européenne, mobilité thématique, prospective et « demande sociétale ». Tous les composants y étaient restitués avec plus ou moins de bonheur par de « bons » correspondants qui « jouaient le jeu ».

Le département de Sciences Chimiques s'est révélé être très en pointe dans cet encadrement politique puisqu'il s'est doté d'un conseil spécial pour impulser une politique de formation du département en relation avec la prospective (COS).

Ainsi se dégageait au fur et à mesure des interventions fleuves suivies de courts « débats » (tout ce qu'il y a de moins contradictoires) quelques éléments-clé : le respect du 6^{ème} PCERD, l'intégration de la politique du CNRS dans ce schéma européen, le rôle majeur de la formation continue dans la reconversion des personnels touchés par les mobilités thématique, disciplinaire et géographique. Le « travail » en groupe a confirmé ces conclusions toutes faites : les correspondants de formation doivent analyser la « mobilité thématique » des unités par « l'évaluation » des PFU, doivent évaluer les laboratoires par les « offres de formation » qu'ils proposent, doivent estimer l'activité des personnels des unités

par leur « effort de formation ». Ainsi le Correspondant de Formation de la section devient un analyste évaluateur sur critères « objectifs » (indiqués par la réunion de l'année précédente). Il fut même avancé le rôle majeur des Correspondants de Formation des Sections dans les cas d'unités mises en FRE (cas qui devraient se multiplier dans le cadre du fameux PCERD).

Le tout a été joué sur une partition très « technique », « professionnelle » de la formation continue, en fait une approche parfaitement technocratique de notre rôle entièrement dépouillé de sa dimension politique de représentants élus des personnels.

VI/ Synthèse politique

Essayons désormais d'assembler les morceaux du puzzle pour en tirer une distinction globale des « intentions » politiques.

Les organismes nationaux de recherche sont à la croisée des chemins. L'intégration de la recherche dans le 6^{ème} PCERD exige une véritable mutation de ces organismes voire la disparition pure et simple de certains. Comme rien ne peut naître du néant, la mise en place des structures européennes de recherche ne peut se faire que sur l'existant. Les EPST français sont donc utilisés transitoirement pour servir la cause de la structure d'état émergente.

Il est tout à fait symptomatique que « l'exposé » de conclusion de la journée de 2002 ait été fait par le responsable de « FORMASCIENCES » à l'INRA sous la rubrique évocatrice de :

« L'accompagnement de la politique scientifique à l'INRA » (sic programme).

Parallèlement il est tout aussi symptomatique que les « restitutions » des groupes de travail aient été faites par un représentant de l'INSERM (très « dans le ton »), un correspondant « accompagnateur » de la politique scientifique et un responsable animateur de groupe. En matière de pensée unique on est jamais si bien servi que par soi-même.

Ainsi la politique scientifique européenne a statué sur la France et ne lui a attribué que cinq à six « pôles d'excellence ». Ceci ne veut pas dire que les pôles de recherche à caractère purement national puissent survivre. En effet les critères de convergences en matière de recherche entendent réglementer la répartition européenne des centres de recherche, des thématiques et des politiques nationales. C'est par le biais des régions que se situe la gestion de cette politique européenne (FEDER, Plan Etat Région...). L'Etat Nation est ainsi progressivement court-circuité au profit d'une gestion directe du Conseil de l'Europe vers les Régions. On comprend donc la volonté à plus ou moins long terme de « redécouper » les « régions » dans une carte de géographie européenne. C'est dans ce contexte et dans ce contexte uniquement que l'on peut comprendre la nouvelle nécessité formative. En effet il serait totalement irréaliste de penser ce plan dans une stabilité nationale

de l'emploi, des fonctions et des carrières. Ce plan européen du fait qu'il remet par définition en cause l'existence d'organismes « nationaux » de recherche doit anticiper la « redistribution » thématique, disciplinaire et géographique des personnels. Il va de soi que la volonté de précarisation massive des personnels de la recherche ne suffira pas à éponger le problème du redéploiement des personnels statutaires nationaux. La formation continue est donc encouragée par les instances européennes comme moyen d'adaptabilité des personnels à une flexibilité accrue de leurs conditions de travail.

Dans ce cadre général on comprend la nécessité pour les exécuteurs des hautes œuvres européennes de développer un système de formation intimement lié aux structures d'évaluation nationale transitoires prenant des racines profondes dans le tissu régional de formation. On comprend d'autre part pourquoi ces dites structures doivent impérativement être « à l'ordre » des « politiques scientifiques » serviteurs sans faille de la politique d'intégration européenne. Ainsi les récents et divers « remaniements » des statuts des EPST donnent le cadre de ce « coup d'état mou » nécessaire au renversement des structures de recherche de l'Etat Nation. C'est bien ce cadre qui justifie l'évocation permanente durant ces journées du rôle primordial des « élus » correspondants de formation dans les régions pour « assumer » les reconversions et les mises en FRE des différentes unités.

Très symptomatiquement les agents « professionnels » de la formation qui animaient ces journées n'ont cessé de défendre leur « présence indispensable ». Le rôle que les politiques leur faisait tenir était en quelque sorte de démontrer que des volontaires bénévoles élus pourraient tout à propos remplir leur propre tâche. Cruauté et cynisme des technocrates qui les avaient commandités pour scier la branche sur laquelle ils sont assis depuis des années. Autre détail indicatif : la mutation d'Annie Dalbera jusque-là chargée de la structure pilote (COS) de formation au département des Sciences Chimiques vers une direction des affaires européennes.

Sur la méthode :

Si le fond politique est relativement clair, encore faut-il analyser la méthode utilisée pour faire passer cette politique et la forme même du rapport fond-méthode.

Il va de soi que le remaniement total des organismes nationaux de recherche pour les fondre dans des structures européennes labiles et délocalisées pose un problème de méthode. En effet comment utiliser des personnels pour leur faire démonter et déménager leur outil de travail. Dans le privé cela ne pose que modérément de problème : déménagement des matériels sous la protection des appareils de répression et mise en chômage des personnels (cf Moulinex et très récemment Gemplus). Dans le public le problème est autre, il faut convaincre des fonctionnaires de se « licencier » eux-mêmes. Ainsi il faut convaincre les personnels de forma-

tion continue des organismes de dissoudre à terme le service de formation qui les emploie et de « passer la main » à des « bénévoles militants »...contradiction... que faire ?

L'idée première est donc bien de fonder de façon assez démagogique une topologie « d'interface » entre « professionnels » de la formation et « bénévoles », d'où la création des différents « correspondants » de formation et des « journées » de la formation. Comme depuis des années la formation continue représente un enjeu considérable au niveau revendicatif (acquisition et reconnaissance des qualifications, formation diplômante), les exécuteurs des hautes œuvres européennes ont compris que « valoriser » ce terrain permettrait facilement « d'endormir » les syndicats pour en faire de vrais « partenaires sociaux ». La manœuvre a fonctionné tant que la politique sous-jacente ne touchait pas à la survie même de ceux qui devaient la mettre en place. Beaucoup de syndicats ou de « syndicalistes isolés » des organismes « collaboraient » assez Allègrement à ces glissements soit parce qu'il « y croyaient » sincèrement soit pour des raisons moins avouables (échapper au labo ou pour raisons plus prosaïques et rémunératrices). Les choses changent un peu avec l'exacerbation de la pression politique. On a vu par exemple rapidement s'insinuer le doute chez les représentants du SNTRS-CGT et certains représentant de la CFDT. Cette prise de conscience de l'ambiguïté du rôle qu'on voulait nous faire jouer s'est traduite par des défections de plus en plus flagrantes ainsi que par, nous l'avons déjà dit, les réaffirmations de plus en plus marquées par les « conseillers » professionnels de formation de leur « rôle » majeur sans toutefois qu'ils affirment encore leur opposition à la politique qu'on leur dit d'impulser.

On peut dire que la méthode des stratégies politiques paneuropéennes pour développer leur politique de liquidation des organismes de recherche repose sur l'exacerbation de toutes les « perversions » qu'un système déjà ancien ne peut éviter d'engendrer. En effet en jouant sur les déviations de l'Etat en place, ils activent sa décomposition de l'intérieur et spéculent sur l'éclatement inévitable engendré pour que, dans la déhiscence qui s'en suivra inévitablement, Dieu (libéral et européen) reconnaisse les siens. C'est bien sur les restes triés de l'Etat Nation qu'ils construiront l'Etat Libéral (et transitoire) Européen.

Il va de soi que pour un syndicaliste le positionnement dans ce contexte est aussi difficile qu'inconfortable. On comprend donc les défections apparentes de beaucoup de nos collègues élus qui, à défaut de trouver une riposte, préfèrent esquiver. En effet comment ne pas défendre la Formation Continue, organe de promotion sociale et individuelle, et comment défendre « leur » Formation Continue, organe de répression, flexibilité, précarisation.

Une position « personnelle ».

Pour ma part, il va de soi que compte tenu de mes positionnements, je ne peux accepter de mettre en place ou de participer à un système qui n'aurait pour but que de détruire ce pour quoi je me bats depuis des années. Le fait que de manière perverse bien qu'assez judicieuse, l'adversaire ait choisi la stratégie de nous utiliser, nous les délégués syndicaux pour mettre en place dans les faits sa politique, ne peut aller sans questionner le militant sur sa pratique et sur sa vocation.

Jusqu'où peut-on aller dans « l'accompagnement d'une politique scientifique » ?

A quel moment constater la « mort clinique » de l'organisme ?

Si on accepte de constater quelle nouvelle stratégie développer ? Résistance ou coma entretenu ?

Défendre les structures de l'Etat Nation comme dernier rempart au libéralisme mondial a-t-il un sens(Structures d'Etat Nation qui jusque là n'avait que le rôle de nous réprimer) ?

Cependant accepter comme inéluctable le Mondial Capitalisme est-il supportable ? Ne serait-ce pas accepter la pensée unique ?

Ainsi défendre la Formation ? Oui ! Mais pour quelle Forme ? La Nôtre ou celle du libéralisme ?

C'est selon moi l'envahissement de l'espace idéologique par de tels questionnements qui stérilise l'action, sclérose la pratique annihile l'imagination. Le « politique » s'est accéléré à un point extraordinaire, on ne peut analyser un système qui évolue tellement vite qu'un modèle posé est déjà dépassé. Peut-être faut-il donner du temps aux temps sans relâcher l'effort de modélisation ?

DETACHEMENT IR VERS MC/PROFESSEUR : ELEMENTS COMPARATIFS

Par Jean-Paul LACHARME

Bien que les carrières des enseignants du supérieur semblent avantageuses par rapport à celles des IR du CNRS, l'intérêt concret d'un détachement sur ce type de poste doit cependant y être regardé à deux fois avant tout choix définitif. Le problème qui se pose en effet est celui de la prime de recherche dont le montant, relativement important, perdu lors du détachement à échelon égal doit être rattrapé à plus ou moins longue échéance. Pour les chercheurs, le choix est plus simple puisque le montant de la prime est dérisoire, les carrières indiciaires sont identiques. Examinons d'abord les différentes situations qui peuvent se poser.

A) Les carrières indiciaires.

A.1 Carrières indiciaires des IR

IR2 : 408 à 655 + prime

IR1 : 579 à 818 + prime

IRHC : 655 à HEA3=960 + prime (HEA3=Hors Echelle A, chevron 3)

A.2 Carrières indiciaires des enseignants

MC2 : 451 à 561

MC1 : 620 à 818

MCHC : 655 à HEA3

Prof. 2 : 655 à HEA3

Prof. 1 : 818 à HEC3=1161

Prof. HC1 : HED1=1161 à HED3=1267

Prof. HC2 : HEE1=1267 à HEE2=1317

B) Intérêt du détachement a priori.

	MC2	MC1	MC HC	Prof. 2	Prof. 1	Prof. HC1	Prof. HC2
IR2	-	?	+	/	/	/	/
IR1	-	-	-	?	/	/	/
IRHC	-	-	-	?	/	/	/

Tableau I

(/) signifie que concrètement la situation ne peut pas se poser car l'indice terminal de la catégorie IR est par trop inférieur à l'indice d'entrée de la catégorie enseignant. (-) : a priori désavantageux : aucun intérêt. (+) a priori avantageux. Il n'y a pas à hésiter sauf si on hait l'enseignement. Enfin cas douteux (?) à voir.

C) Etude d'un cas douteux.

La question se pose dans trois cas : IR2 à partir du 7me échelon vers MC1, IR1 à partir du 2me échelon et IRHC vers un poste de professeur 2ème classe. Je limiterai mon étude au détachement IR2/MC1. Les documents servant de base aux calculs sont d'une part une fiche de rémunération de la DPESR B1 du 29/4/97 (je n'ai pas plus récent) pour l'enseignement supérieur, la grille indiciaire du CNRS et les éléments de calcul du salaire net à la même date pour le CNRS. Pour les maîtres de conférence de 1ère classe, la carrière indiciaire est ainsi la suivante :

Echelon	Durée	indice brut	indice nouveau majoré au 01.08.91	Traitement annuel brut au 01.03.97	Traitement mensuel net hors indemnité de résidence
1er	2 ans 10 mois	755	620	200911	14633
2ème	2 ans 10 mois	821	670	217114	15813
3ème	3 ans 6 mois	882	716	232020	16898
4ème	2 ans 10 mois	920	746	241741	17606
5ème	2 ans 10 mois	966	780	252759	18409
6ème		1015	818	265073	19306

Tableau II

Les calculs seront menés en francs d'avril 97 en supposant que les grilles ne bougeront pas et que les pouvoirs d'achats des salaires anticipés se maintiendront. C'est faux, bien entendu, mais on ne peut faire mieux. Secundo, on constate que la formule qui permet de calculer le salaire net d'un agent CNRS à partir de son indice (voir mon article publié il y a quelques mois dans le BRS) ne s'applique pas exactement à la grille des enseignants. Comprenez que pour ça ! A ces approximations près, j'ai donc effectué les calculs dans le cas d'un IR2 parvenu au dernier échelon de sa catégorie (ind. 710) qui serait détaché sur un poste de MC1 3ème échelon (ind.716). On effectue alors le cumul des rémunérations en tant qu'agent bloqué au dernier indice des IR2 d'une part, et en tant que MC1 possédant encore une possibilité de promotion naturelle d'autre part, et on effectue la différence de ces cumulés. La première ligne se lit ainsi : le salaire net annuel du MC1 3ème éch. (12 x 16898 = 202776) - le salaire net annuel moyen avec prime de l'IR2 11ème éch. (12 x 18082 = 216982) = 14206 en faveur de la carrière d'IR2. Valeurs données aux arrondis près, hors indemnité de résidence et hors prélèvement MGEN. Ce calcul doit être mené avec un tableur, mois par mois pour tenir compte des changements d'indice du MC1 en cours d'année. Comme on le voit ici, sur la dernière colonne, le détachement ne devient financièrement avantageux qu'au bout de la 13ème année.

année	MC1 indices	MC1 mensuel	MC1 cumul	IR2 indice	IR2 mensuel	IR2 cumul	diff. IR2-MC1	bilan
1	716	16898	202776	710	18082	216982	-14206	
2	716	16898	405552	idem	18082	433964	-28412	
3	716	(1)	608328	etc..	18082	650946	-42618	
4	746	17806	815352		18082	867928	-52576	
5	746	17806	1026624		18082	1084910	-58286	
6	746	(1)	1237896		18082	1301892	-63996	ah putain !
7	780	18409	1455592		18082	1518874	-63282	
8	780	18409	1676500		18082	1735856	-59356	
9	780	18409	1897408		18082	1952838	-55430	
10	818	(1)	2127286		18082	2169820	-42534	
11	818	19306	2358958		18082	2386802	-27844	
12	818	19306	2590630		18082	2603784	-13154	
13	818	19306	2822302	710	18082	2820766	1536	ouf !
	ref.	annuel:		ref.	annuel:		diff. /an :	
retraite	818	187393		710	156456		30938	+++
	780	178686		710	156456		22231	++
	746	170892		710	156456		14437	+

(1)=au prorata des temps pour chaque échelon.

Tableau III

Les trois dernières lignes donnent le montant annuel (en net) de l'avantage en matière de retraite (pour une retraite pleine calculée à partir de 75% du salaire brut du dernier indice, hors prime). Il est clair que la retraite du MC1 (comme celle du CR1) est notablement meilleure que celle de l'IR2. Par ailleurs, si le détachement s'effectue moins de 13 ans avant le départ à la retraite, le détachement est déficitaire. De même que, prise à la sortie de la thèse (autre problème), la carrière d'enseignant (avec départ en MC2 finissant au pire en MC1), ou de chercheur (départ en CR2 avec passage certain en CR1) sera toujours meilleure que celle d'un IR2 pour lequel le passage en IR1 est devenu franchement problématique. Dans un tel cas, pour s'en convaincre, on procédera de la même façon que ci-dessus en considérant les salaires annuels cumulés.

CONCLUSION : Les primes de recherche doivent être incluses dans le salaire indiciaire. C'est clair. Ceci favoriserait grandement la mobilité entre les corps d'ITA, de chercheurs et d'enseignants. C'est ce que l'on cherche à faire, non ?

Réflexions sur les concours internes IR à partir d'un exemple.

Par Jean-Paul LACHARME

Elu C en section 37

La participation aux jurys de concours interne IR en BAP E (informatique et calcul scientifique) m'a amené à faire un certain nombre d'observations et de réflexions qui pourraient être d'une grande utilité à tous ceux qui souhaiteraient poser leur candidature à ce genre d'épreuve.

Un taux classique nombre de candidats/ nombre de postes offerts : 8. Le jury est typiquement composé d'experts de la BAP (des IR plus éventuellement des chercheurs en informatique). Les auditions peuvent durer toute une semaine lorsque le nombre de candidats est élevé. L'âge des candidats peut varier depuis 34 ans jusqu'à 60 ans. On note une grande majorité d'IE2, quelques IE1, éventuellement un très petit nombre d'AI, 90% de CNRS, quelques agents MEN, moins de 10% de femmes.

La procédure de sélection retenue est généralement la suivante : les candidats sont convoqués pour être auditionnés toutes les demi-heures. Chaque membre du jury possède une partie des dossiers qu'il a examinés (une dizaine par exemple). Celui qui possède le dossier du candidat convoqué rappelle très brièvement l'âge, le grade, l'affectation et le cursus de ce dernier à ses collègues. Le candidat est alors introduit et il lui est signifié qu'il dispose d'environ un quart d'heure pour faire sa présentation. La grande majorité des candidats choisit la présentation à l'aide de transparents ; il n'est pas évident que ceux qui se limitent à une bonne présentation orale soient pénalisés. La présentation est suivie des questions du jury (séance ouverte par le détenteur du dossier du candidat). En fin d'audition, après départ du candidat, le jury délibère et s'accorde sur un vote de tendance : (A) pour un candidat présentant un profil IR indiscutable, (C) pour un candidat de niveau professionnel manifestement insuffisant, inadapté ou bien hors BAP enfin (B) pour la classe intermédiaire (dont certains sont tout de même excellents). La qualité des candidats amène parfois à donner du A+, A-, B+, B- .. Au bout de quelques demi-journées, l'évaluation devient plus aisée : les nouveaux candidats peuvent être interclassés par rapport aux candidats précédents. A mi-session, un premier bilan est réalisé sur les premières auditions : il faut bien recalibrer pour dégager des (A) plus "A" que les autres.

Le bilan final traduit la qualité globale des postulants et l'embarras du jury: par exemple 1/3 de A, 1/3 de B, 1/3 de C. Du tiers de A, il faut extraire un petit sous-ensemble (plus une liste complémentaire un peu fictive puisqu'il est peu probable que les lauréats nommés sur place refusent le poste). L'alchimie finale tient compte de

l'âge, de la carrière, des métiers et des équilibres entre secteurs scientifiques représentés par la population postulante sans oublier l'exigence de ne pas pénaliser les candidates. Les lauréats sont tous de valeur professionnelle indiscutable .. mais c'est aussi malheureusement le cas de certains candidat(e)s non retenu(e)s. Un concours n'est pas un examen.

Quelques pistes pour valoriser son entretien.

La BAP E des IR comporte 5 emplois types : Expert système et réseau (ESR), Expert en calcul scientifique (CS), développeur d'applications (DA), Expert en architecture des systèmes d'information (ESI, inclut l'expertise en bases de données), Chef de projet de développement. Au CNRS, les ESR sont largement prédominants dans la BAP (2/3), le tiers restant se partageant pratiquement entre CS et DA. Peu d'ESI et de chef de projet. Certains candidats possèdent une activité mixte ESR+CS ou ESR+DA.

• Observations générales.

-Un seul membre du jury examine le contenu du dossier. L'importance de celui-ci sera donc très relative. La mention de l'inscription sur liste complémentaire lors d'un récent concours sera éventuellement citée, mais elle ne sera pas déterminante. Adjoindre au dossier des publications ou des lettres de recommandation est contre-productif. En pratique, l'audition remet tout à plat même si le dossier peut introduire un préjugé favorable ou défavorable.

-Les transparents doivent présenter l'activité personnelle du candidat. Utiliser trop largement des transparents anonymes (au logo du labo) présentant pesamment l'activité de recherche de l'unité est une erreur. Ils doivent être facilement lisibles, ciblés sur l'activité et le profil, d'une esthétique sobre et d'une quantité permettant la lecture aisée : rien de pire que des transparents glissés hâtivement toutes les six secondes. Ils doivent être un secours d'appui au commentaire oral. Mieux vaut enfin un exposé oral bien clair que de mauvais transparents.

-L'exposé oral doit être audible, sobre, crédible, dénué de digressions hors sujet. Tout doit valoriser l'activité personnelle du candidat. On évitera donc à tout prix de parler de ses problèmes personnels, de la partie sous qualifiée de son activité (sauf si la question est ensuite explicitement posée). Il faut en outre centrer le commentaire sur le "Je": j'ai fait, mon projet, mon idée (mais rester crédible !). Pour des activités d'équipe, le "nous" pourra être employé (car ici, le "je" pourrait paraître non

crédible) mais le "je" devra reprendre la main. Le "on" ne doit jamais être employé : il donne une impression de flou évusif jetant un doute sur les capacités du candidat. Il va de soi que cette présentation doit être non contradictoire avec le contenu du dossier. Le candidat doit se tenir face au jury, éviter de gêner la lecture de l'écran, pointer plutôt ce dernier que le transparent. Faire circuler des documents illustratifs dans le jury n'est pas très utile car celui-ci n'a pas le temps de les examiner avec attention. Eviter les propos plaisants qui peuvent être mal interprétés : les membres du jury n'ont pas nécessairement le sens de l'humour.

-La réponse aux questions est la partie la plus délicate de l'audition : si le dossier et l'exposé peuvent comporter des erreurs volontaires par omission, l'obligation de répondre avec précision à une question technique par la bonne réponse technique attendue peut être redoutable car il n'y a pas ici d'esquive possible par un mensonge. Le gros mensonge sur question non technique (responsabilité réelle, importance du service) n'est pas moins risqué : un membre du jury peut très bien connaître l'unité d'affectation du candidat. La bonne réponse à une question embarrassante est affaire de feeling. Mieux vaut souvent dire "je ne sais pas" ou "non, je n'ai pas encore eu le temps de m'en occuper" que de se lancer dans un mensonge laborieux et déstabilisant. Le rôle du jury est toujours d'essayer de saisir ce que le candidat fait réellement à l'aide de questions astucieuses plus ou moins directes.

- **Evaluation d'un ESR.**

L'importance (en quantité et qualité) du réseau administré est prépondérante pour la légitimité d'un poste d'IR. UNIX sera toujours un peu plus valorisant que Windows NT. Les services IP offerts devront être nombreux et décrits avec précision. Si le réseau local administré est abrité derrière un réseau de campus (pas d'accès à la programmation des routeurs de tête pour mettre en place les ACL) la casquette "administration réseau" sera amoindrie. Le candidat qui ne gère pas lui-même les services ne pourra pas longtemps faire illusion : il ne pourra pas répondre avec précision aux questions des experts. Au dessous de 100 machines administrées (UNIX ou linux pour l'essentiel) dont une dizaine de serveurs, des solutions d'architecture réseau novatrices, l'ESR n'est tout simplement pas crédible. S'il travaille en équipe il devra mettre en évidence son autonomie, ses responsabilités d'encadrement et ce subtil équilibre entre celui qui a conservé une compétence technique parfaite pour mettre les mains dans le cambouis quand il le faut, et le détachement nécessaire d'un animateur qui doit gérer des budgets (digne de ce nom), planifier, projeter avec dynamisme l'équipe dans les projets d'avenir, représenter celle-ci auprès des instances (CRI, UREC, etc). Le jury élimine aussi bien les ESR compétents mais manifestement submergés par les tâches quotidiennes (*dura lex sed lex*) que tous ceux qui ont fini par tout déléguer à des subordonnés au prix du sacrifice de leur

compétence technique personnelle pour se limiter à des tâches d'encadrement et d'administration.

Le jury est particulièrement sensible aux problèmes de sécurité informatique. Le candidat doit exposer dans le détail ses efforts de mise en oeuvre des recommandations sécuritaires de l'UREC (sécurisation des services, cryptage, certification, actions auprès des utilisateurs). Toute désinvolture, toute ignorance est sanctionnée.

L'ESR est au service de la communauté scientifique. Les experts du jury sont parfaitement conscients du travail astreignant d'intervention, d'éducation, d'explication, auquel celui-ci est soumis dans certains environnements (le pire étant le milieu SHS). Le candidat devra trouver le ton juste entre bonne volonté, efficacité et sécurité. Les candidats ayant exprimé une politique très directive peuvent être évalués aussi "dangereux" que ceux ayant avoué une politique laxiste vis à vis des utilisateurs.

Rappelons enfin que la gestion appuyée d'un site Web est le piège absolu de l'ESR. La gestion d'un site Web n'est considérée comme activité digne d'un IR que si elle est marginale !

- **Evaluation du développeur d'application et de l'expert en calcul scientifique.**

Le cas du développeur d'application (DA) est assez semblable à celui de l'expert en calcul scientifique (ECS). Dans les deux cas en effet, le candidat devra donner la preuve de l'autonomie de son travail, de la maîtrise des langages et/ou outils de développement qu'il utilise. Tout n'est pas égal à tout : mieux vaut C++ ou java que visual basic, SAS ou Labview. Mieux vaut Fortran 90 que Fortran 77. L'aspect novateur du logiciel doit être manifeste (veille technologique pour ne pas réinventer la roue), son utilité pour la communauté scientifique également.

Ces emplois-types mettent souvent en jeu une activité de recherche. Si le profil "chercheur déguisé" est légitimement dénoncé, l'investissement personnel dans une activité de recherche harmonieusement articulée avec l'activité de développement ou de calcul est parfaitement appréciée. Dans le cas d'un profil de base ESR, l'activité de recherche pourra porter sur de l'informatique théorique dans le cadre d'un laboratoire d'informatique. Les bons candidats ont souvent bien intégré ces aspects en définissant leur pourcentage d'activité passé sur la recherche et en se définissant diplomatiquement d'abord comme ingénieurs au service des chercheurs (même s'ils ne le pensent pas !). Le flou et le mélange des genres sont généralement très mal perçus par le jury. Il en est de même pour les activités de développement qui une fois abouties tournent à la simple prestation service même si elle est rentable.

Un gros concours a valeur statistique :

- Les candidats issus des laboratoires d'informatique ou de l'IN2P3 semblent favorisés du fait qu'ils appartiennent souvent à des équipes étoffées de très bon niveau et

disposant de gros moyens matériels. Les connaissances et compétences de tels candidats sont souvent très largement au dessus du lot commun. Le problème de ceux-ci est alors de démontrer leur autonomie et d'être capable de définir sans ambiguïté un domaine d'activité et des projets professionnels qui leur soient bien propre au sein de l'équipe. Ces candidatures sont toujours très brillantes et le jury cherche souvent à savoir si ce brio n'est pas d'abord dû à l'environnement avant de représenter les aptitudes propres à l'agent.

- A l'opposé, les agents qui travaillent de façon isolée avec de petits moyens n'ont pas de problème pour faire reconnaître leur autonomie s'ils font tout ! En revanche, ceci donne des profils moins brillants que les premiers. Si l'agent, laissé à lui-même, a pris de mauvaises options techniques au sein de son service ou si, débordé, il donne l'impression de ne pouvoir lever la tête du guidon, il écope illico d'un B, voir même d'un C.

- Le tri final douloureux visant à extraire les meilleurs dossiers parmi les meilleurs doit souvent s'appuyer sur un certain nombre de règles arbitraires mais inévitables : déclasser des candidats ayant eu une promotion IE1 récente, ceux très jeunes dont le projet professionnel n'a pas encore abouti et dont le potentiel semblait suffisant pour qu'une réussite apparaisse comme certaine au cours des toutes prochaines années, ceux que l'âge et l'activité désignaient davantage comme un bon IE1 (ou IEHC) que comme un IR, ceux enfin dont l'activité de recherche n'était pas totalement en phase avec l'activité technique.

- Le concours peut-il laisser passer l'imposture ? Si le candidat a un très bon niveau technique, il peut sans doute parvenir à gonfler son activité réelle en prétendant faire ce qu'il ne fait pas au sein d'une équipe. Il peut aussi gonfler dans une proportion crédible l'importance du service, du réseau géré, de ses responsabilités avec la complicité de son directeur. Mais s'il est nul, ça ne marchera pas. Enfin, il va de soi que dans un jury convenable, la promotion d'un candidat médiocre par un membre du jury (fut-il celui du président du jury) n'est pas possible.

Pour finir, rappelons que le rapport postes/candidats est infiniment plus favorable que celui des changements de grade au choix. Il est également plus équitable pour faire reconnaître une compétence réelle car le candidat est évalué par les experts de sa BAP (ce n'est pas le cas dans les BAP où les métiers sont très distincts). En outre, le poids du directeur y est limité à la rédaction du rapport d'aptitude du dossier : une rédaction fade ne pénalisera pas une présentation brillante.

Conclusion : S'il n'impose pas la mobilité, le concours interne, est la voie royale de promotion , mais ce n'est pas un examen.

J-P LACHARME

les réflexions portées dans cet article sont entièrement personnelles et n'engagent que moi.

Bibliothécaire, documentaliste :

Par Anita PRIGENT

J'ai beaucoup aimé ce métier

J'ai beaucoup aimé ce métier, intimement lié à la recherche. Je l'exerce depuis 1973, soit depuis 29 ans.

Une équipe de recherche dynamique a un besoin vital de bibliothécaires et de documentalistes professionnels, c'est à dire qualifiés et compétents, qui aient les moyens de remplir leur mission : communiquer l'information scientifique et technique.

Les bibliothécaires et les documentalistes ne sont pas des « bouches - trous ». Le secrétariat, la comptabilité sont d'autres métiers faits par un personnel tout aussi qualifié et nécessaire dans une équipe de

recherche.

Au bout de 29 ans, quelle promotion ai-je eue ? Aucune. Malgré un DEA de sociologie passé en 1984, une reconnaissance officielle par le CNRS de ma capacité à passer Ingénieur d'Etudes, en 1985, contre-signée par M. Jean Bouvier directeur du laboratoire d'Histoire Economique Contemporaine, je suis restée au grade de Technicienne, « à la production » comme a précisé un jour un autre directeur de laboratoire. Ayant 3 enfants, dont l'aîné handicapé à 80%, je n'ai pas eu le loisir de frapper aux bonnes portes pour défendre mon dossier !!

Le caractère scientifique du travail des bibliothécaires a bien du mal à être reconnu par le CNRS., car les bibliothécaires sont des femmes à 90%. Or, comme le dit Mme Rita Levi Montalcini (prix Nobel de médecine

1986) : « Le pouvoir scientifique restant entre les mains des hommes la reconnaissance va toujours aux hommes. » Pour avoir ignoré ce métier de bibliothécaire et de documentaliste, le CNRS néglige la veille scientifique, prive ses équipes de chercheurs d'une capacité à devancer la créativité de l'avenir par manque d'analyse et de conceptualisation des phénomènes sociaux, et engage la recherche vers des études ponctuelles, à court terme, sous forme de rapports vite conçus. Or qu'est-ce qu'une équipe de recherche ?

Une équipe de recherche : des chercheurs et des ITA, dont des bibliothécaires et des documentalistes.

Un chercheur ne peut travailler sérieusement qu'avec la connaissance de l'existant déjà étudié et communiqué par d'autres sur son thème (ouvrages, revues, film, musique...) Aujourd'hui, plus que jamais, la communication nationale, européenne, internationale est si vaste !!! Seules des personnes spécialisées et dont c'est le métier, telles que les bibliothécaires ou documentalistes, sont en mesure de chercher et de proposer à la réflexion de l'équipe de chercheurs le maximum d'informations, sur tout support, se rapportant aux thèmes de la recherche. Par ailleurs, les logiciels de bibliothéconomie sont de plus en plus élaborés et donc plus ardu dans leur fonctionnement. Ils exigent une grande technicité pour une interrogation complète. Combien de chercheurs en sont capables ?

Fort d'une connaissance élargie préparée par les bibliothécaires, le chercheur pourra réellement faire son métier, conceptualiser son thème et produire une pensée dynamique au-delà d'une simple analyse narrative.

Le tandem chercheur – bibliothécaire documentaliste est fondamental afin que conférences et colloques deviennent pour les doctorants et les thésards de véritables lieux de formation et pour la Société un réel enrichissement de la pensée, et donc de l'action. Les équipes de recherche doivent inclure des bibliothécaires et documentalistes diplômés pour préparer efficacement et scientifiquement le travail des lecteurs qui gravitent autour des équipes.

Jun 02

Pourquoi les ITA Sont-ils laissés pour compte ?

La recherche pure ça n'existe pas !! Tout au long de sa formation et de sa carrière un chercheur comme un ITA, comme toute personne d'ailleurs, reçoit et bénéficie de l'aide et du soutien de tierces personnes : parents, en-

seignants, collaborateurs...Directeurs, secrétaires, documentalistes, bibliothécaires, techniciens...

Ces métiers ont été divisés, c'est pourquoi tout le mérite d'une recherche peut aujourd'hui être attribué au seul chercheur, ce qui est erroné. Notre société, qui prône la compétitivité, développe l'individualisme au détriment du travail d'équipe ; or seul un travail d'équipe où chacun collabore par son travail spécifique peut produire une recherche et un enseignement couvrant les multiples aspects évoqués par les divers participants et gagne donc en intensité et en qualité, intelligible par tous. Les métiers dits de service, en gros ceux des ITA, participent au travail de recherche, mais ne sont pas reconnus comme tels, ce sont des métiers de service, ah ! Et que deviendrait le travail du chercheur aujourd'hui, sans le secrétariat, sans informaticiens, sans publications

**ON NE COMPREND PAS QUE DES ITA,
à quelques années de la retraite,
SE LAISSENT ALLER EN ROUE LIBRE !!**

et pourtant ...

Après avoir investi dans le travail pendant plus de 20 ans par :

--- des stages professionnels : informatique, langue, bibliothéconomie, secrétariat, etc... ;

--- des participations à la préparation des colloques et aux colloques, pour lesquels des tâches de toutes sortes, même en dehors de sa qualification professionnelle, leur était demandées ;

...les ITA se retrouvent à 58-60 ans sans reconnaissance professionnelle, écartés des prises de décisions au laboratoire, parfois même en ce qui les concerne directement, étant seulement interpellés pour seulement de nouveaux services. Comment peut-on penser que ces personnels ITA se sentent encore concernés pour l'avenir d'un laboratoire et agissent avec dynamisme dans un environnement qui les marginalise.

Pour ma part, j'ai fait au moins 8 à 10 stages de formation en bibliothéconomie, langue espagnol, windows, word, excel, unix, stage assistant micro qualifiant de 4 mois, titulaire d'un DEA en sociologie de l'éducation, je suis toujours classée en TCE, alors qu'en 1980 le CNRS me reconnaissait le droit de passer en 3A. L'ancien directeur du labo n'a pas voulu défendre un dossier qui risquait de lui faire perdre une fonction d'aide bibliothécaire ou documentaliste dont son service a besoin absolument. C'est une conséquence, entre autre, du manque d'embauche au CNRS et à l'université. Je n'ai plus le droit aujourd'hui de passer IE ; je peux demander à passer AI, mais alors je perds en salaire !

Anita Prigent

juin 2001

OGM encore !

Par Monique BRAS-SCANDELLARI

La publication dans le BRS du débat organisé à la CE du 11 octobre 2001, m'inspire l'envie de participer à la discussion.

1° Le texte préparé par le secteur recherche du syndicat ne me paraît pas intolérable, mais au contraire plutôt mesuré. Dans un domaine difficile, il essaie de donner des informations contradictoires, pour cerner les enjeux de la question des OGM. Je comprends mal la violence de certaines réactions, peu adaptée à un débat serein, entre camarades d'une même organisation.

Je félicite les camarades qui ont inscrit cette discussion à l'ordre du jour. Ne pas perdre de vue que sur une question brûlante, il faut se garder de jeter des anathèmes définitifs.

2° La question de l'utilité des OGM est récurrente. Sans doute, on possède des exemples indéniables (insuline), mais y compris dans le domaine des médicaments, le doute est grand. Pour le moment, on n'a pas de recul suffisant pour répondre. La construction des OGM est encore largement dans les laboratoires de recherche. Il faut être clair et précis : pas question d'abandonner la recherche dans un domaine, prometteur ou non. Ceux qui prétendent interdire la recherche dans le cadre des OGM se trompent, et nous devons le dire avec force, quoique sans violence.

3° Délicat de faire la différence entre recherche fondamentale et technologie. C'est la même chose dans le domaine de la génétique humaine, fécondation in vitro etc... Aujourd'hui, il n'est pas facile de faire le distinguo entre Science et utilisation de la Science, domaine particulièrement sensible dans le Vivant. Et pour embrouiller un peu plus le paysage, souvent des résultats sont annoncés à grand fracas, avant même que la Science ait posé toutes les connaissances : ex. le clonage humain.

Mais revenons au concret, quand on détruit un champ expérimental de riz transgénique, on s'attaque à la science ou aux futurs profits des groupes de l'Agro-alimentaire ? Cela me fait penser à ceux qui s'attaquaient aux animaleries.

Je donne raison au texte introductif : on ne peut pas comprendre les plantes sans les cultiver. De plus, je suis solidaire avec le travail des personnels qui ont réalisé l'expérimentation, c'est bien le minimum pour des travailleurs scientifique comme moi.

4° Certes, les grands groupes de l'Agro-alimentaire investissent dans un domaine dont ils espèrent tirer profit.

Mais l'établissement de la puissance de ces multinationales, s'est faite bien avant les OGM. **Le modèle de l'agriculture productiviste, l'utilisation des farines animales, la pollution des cours d'eau par les engrais etc.... Tout cela bien avant la première plante transgénique ?** Donc le raisonnement qui consiste à enchaîner : *Mosanto s'occupe des plantes transgéniques

*OGM - profit

* donc je suis contre.

Un peu court, et en plus faux. La concentration dans ce domaine agricole s'est faite, y compris avec le principal syndicat de la profession : la FNSA, qui roule pour Chirac. *Les OGM ne sont pas responsables de tout !*

5° C'est dans le domaine des plantes que l'inquiétude de la population est la plus grande. Je trouve juste la comparaison avec l'énergie, comme l'a évoqué Michel Gruselle. Cela veut dire clairement que le citoyen est en mesure de choisir la politique agricole, comme il a choisi la politique énergétique du pays. Et ceci, OGM ou pas. L'utilisation de l'énergie nucléaire est acceptée comme un outil de développement pour le pays. Pour l'agriculture, il y aura des choix de même niveau. Dans ces conditions, l'utilisation de plantes transgéniques sera un choix politique. Si je peux me permettre un avis personnel Je crois que l'agriculture traditionnelle a un bel avenir. Nous vivons dans un pays, où il n'est pas besoin d'en venir à des technologies sophistiquées, pour avoir de bonnes récoltes. Pour le long terme... Je n'ai pas de certitude. Donc continuons la recherche sur les OGM, dans toutes les dimensions, y compris la culture en champ expérimental.

6° J'aimerais que l'on conserve un peu de sang froid, nous sommes au tout début de cette aventure. Le décryptage du génome a permis de faire avancer les connaissances de manière extraordinaire. Comme toute activité humaine, il y a du positif et du négatif. La réalisation du clonage humain est à notre portée, comment prendre cette affirmation ? Quant à moi je trouve ça infiniment plus grave que tous les OGM du monde. Comme disait Marx ; « L'homme ne se pose que les problèmes qu'il peut résoudre ». Évidemment, c'est une philosophie plutôt optimiste. Ou alors on peut espérer que Dieu, dans sa grande sagesse, interviendra pour corriger la folie de sa créature ! Là, je doute plus.

Point sur l'action sociale... et le CAES...

Commission Nationale d'Action Sociale du CNRS COMPTE RENDU de la réunion du 25/03/2002

Par Marc DECASTER

Présents : Jean-Pierre DANOY et M. DECASTER pour le SNTRS-CGT, L. FLABBEE (DRH), G. BEC (Politique Sociale) + 4 CFDT, + 2 SNCS+ 1 SNIRS + P. MUSSOT (président CAES CFDT) + divers DR, M. CONIN (Bureau Politique Sociale), Mme PRUD'HOMME (Assistante Sociale).

Ordre du jour :

- bilan d'activités CAES 2000,2001,2002-05-02
- budget action sociale 2003 du CNRS et « propositions »

Cette réunion plusieurs fois reportée s'est tenue avec pratiquement pas de documents envoyés à l'avance. Moralité on découvre tout sur transparents pendant la séance. Aucun moyen de réfléchir avant la CNAS et la direction a la possibilité de faire passer ce qu'elle veut. **Il faut protester autrement qu'à la CNAS** pour ces méthodes lamentables. La direction s'est engagée à nous envoyer les documents (le budget d'Action Sociale en son entier entre autre.

J.P. DANOY a fait remarquer que la présentation du budget devait se faire en décembre 2001 ! Bien sûr la direction avait d'autres impératifs.

Non seulement la CNAS n'a pas eu la possibilité de discuter de la proposition de budget 2002, mais on reçoit celui-ci fin... mars 2002.

Présentation par MUSSOT de l'activité CAES

Bilan d'activité 2000

Pré-bilan 2001.

Une double page avait été envoyée, MUSSOT présente le reste par transparents. A l'ordre du jour il y avait également les prévisions pour 2002. MUSSOT n'ayant rien

dit à ce sujet, M. DECASTER pose la question : quels sont les grands axes d'orientation du budget 2002 du CAES ?

Réponse pour 2002 nous mobilisons nos forces sur le centre de Fréjus et sur la gestion du personnel. Une convention collective a été signée avec le personnel et l'essentiel de l'effort financier portera sur les investissements à Fréjus.

Seconde question au CNRS de MD : maintenant que la restauration sociale a disparu par sa gestion associative du CAES et que les coûts restauration pour le CNRS continuent à grimper peut-on faire un bilan ? Combien de rationnaires en 1992 et quel coût pour le CNRS ? Combien de rationnaires en 2002 et quel coût pour le CNRS ?

Réponse de FLABBEE nous essayons de faire le point à ce sujet, nous en avons discuté à la CNR (Commission Nationale Restauration) avec les syndicats. Adressez-vous à vos représentants syndicaux à la CNR.

Intervention de LECLERC (CFDT) j'ai fait la demande à mes représentants à la CNR et ils n'ont pas pu avoir clairement les éléments demandés.

Activité sociale du CNRS

Présentation rapide par Mme BEC du bilan 2001 et des orientations du budget 2002... **sur transparents** Je n'ai pas eu le temps de noter quoi que ce soit aussi les informations seront données si la direction daigne nous envoyer les documents comme elle nous l'a promis en séance.

Perspectives 2003 du budget CNRS

Pour ses projets la direction nous a fourni 3 pages avec comme axes :

1 Le renforcement du maillage des médecins de prévention

2. Accompagnement de la famille : aide à la garde et à l'accueil des jeunes enfants, développement notamment en région parisienne de crèches d'entreprises, halte garderies, réservation de berceaux crèche y compris en province

3. Aide à l'habitat

- prime d'installation pour les nouveaux recrutés
- aide personnalisée au logement
- chercher une ouverture avec la Mairie de Paris pour pouvoir avoir des accès aux logements sociaux
- intégration des personnes handicapées
- préservation des bâtiments des restaurants propres.

M DECASTER intervient avant le début de la discussion pour signaler que rien n'est dit sur l'augmentation des moyens du CAES !

Il rappelle l'intervention du SNTRS-CGT à la CNAS du 14/11/2000 qui montre que nous étions loin du 1% de la masse salariale notifiée dans la convention CAES-CNRS de 1993.

Si en 2001, suite à cette intervention la direction avait augmenté la subvention du CAES d'une façon significative (+ 4MF) en 2002 rien.

Pour 2003 il souligne les besoins du CAES notamment pour améliorer les tarifs dégressifs pour les agents tant en vacances qu'en enfance où il faut faire un effort avec les nouveaux entrants (1500 par an selon Mme FLABBEE. Une amélioration pour les subventions des Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS) : les militants bénévoles des CLAS sont de plus en plus découragés par le manque de moyens qui leurs sont accordés. Il y a lieu également de rénover les centres de vacances du CAES qui du fait de la stagnation de la subvention (pendant 5 ou 6 ans) n'ont pu être renouvelés et se sont dégradés. De plus les retraités sont de plus en plus nombreux au CNRS et ont droit aux activités du CAES !

Réponse de Mme FLABBEE : le CNRS n'a pas à entériner les orientations du CAES.

LECLERC de la CFTD reprend les arguments de M. DECASTER et les soutient.

Dans la discussion qui suit sur les propositions de la direction, M.CONIN (BPS) chiffre rapidement (transparents) les besoins estimés par le CNRS pour le point 2 « accompagnement de la famille. Ce sont 1.241.417 euros + 1.343.000 euros = 4.584.417.euros qui seraient nécessaires. Sans chiffrer les autres demandes on voit que ce sont 30MF Soit beaucoup plus que la subvention actuelle du CAES !

JP DANOY intervient et demande que les subventionnements des mesures familiales se fassent par le coefficient familial plutôt que par l'indice qui est moins équitable.

FLABBEE répond que dans la Fonction Publique. il y a des contraintes qui obligent à se référer à l'indice.

JP DANOY et M. DECASTER demandent à ce que la direction du CNRS indique aux futurs retraités dans leur dernière année d'activité qu'ils peuvent s'inscrire au CAES afin de continuer à bénéficier de ses activités. Accord de Mme FLABBEE à ce sujet.

Conclusion de la réunion : après une période (brève) où la direction du CNRS s'est intéressée aux activités sociales du CAES (années 2000,2001), l'on retombe dans les travers précédents : pas d'information, discussions uniquement sur les propositions du CNRS en ignorant complètement celles des représentants syndicaux. Ceci étant les propositions d'amélioration de la politique d'aide à la petite enfance et au logement des nouveaux entrants sont à prendre en considération mais on ne doit pas mépriser pour autant l'aide sociale gérée par les représentants élus des personnels.

Déclaration de la CNAS Du 17 Juin 2002

SGEN-CFDT / SNCS-FSU /
SNPCEN-FSU / SNPTES-UNSA /
SNTRS-CGT

La convention CNRS/CAES qui lie nos deux organismes aura dix ans en février 2003. A cette occasion, nous pensons qu'il est important de faire un bilan sur son application, en particulier en terme de budget d'activités diverses.

Le CNRS s'était engagé, en 1993, de parvenir à affecter au soutien des activités du CAES 1% de la masse salariale des agents du CNRS. Ce soutien s'appréciait à travers l'ensemble des moyens mis à disposition du CAES comme le précise l'article 4 de la convention.

Lors de notre précédente déclaration, à la CNAS du 14 octobre 2000, nous estimions que l'ensemble de ces moyens mis à la disposition du CAES représentait 0,70% de la masse salariale et qu'il fallait une augmentation de la subvention d'au moins 14 millions de francs de l'époque soit 2,13 millions d'euros, pour atteindre l'objectif fixé dans la convention. Conscients de l'importance de l'effort budgétaire, nous souhaitons un engagement pluriannuel avec un calendrier précis.

Votre action positive en 2001, avec une augmentation de 10%, n'a pas été reconduite, puisqu'en 2002 le budget d'activités diverses s'élèverait à 4 292 712 € soit une augmentation de 2%.

Nous regrettons que les efforts faits ne soient pas à la hauteur de vos engagements et nous constatons que nous sommes encore loin de l'objectif du 1% fixé par la convention. En conséquence, nous demandons pour 2002 une modification budgétaire qui monte l'effort du CNRS à hauteur de ce qui a été fait en 2001.

A cet occasion, nous rappelons que les organisations syndicales représentatives au CNRS revendiquent 3% de la masse salariale.

Le rajeunissement de la population CNRS ainsi que les recrutements prévus les années suivantes, favoriseront les demandes de séjours enfants dans les centres de loisirs hébergés et les colonies de vacances ainsi que les séjours des familles dans les centres de vacances du CAES et dans les centres extérieurs.

L'amélioration de la courbe des tarifs dégressifs enfance et familles afin de répondre aux besoins des agents CNRS et de permettre au plus grand nombre de profiter de prestations sociales de qualité aura un coût que seule une augmentation substantielle du budget permet-

tra de réaliser. Il en est de même pour les projets du CAES dans le cadre de la petite enfance.

Le départ à la retraite de nombreux agents qui peuvent rester ouvrant-droits de l'association, le développement d'une politique d'accueil multi-génération dans les centres de vacances, la modernisation et l'entretien du patrimoine augmenteront les dépenses

Si, nous voulons rester un organisme social digne de ce nom et du CNRS, vous devez tenir et respecter vos engagements et ouvrir dès aujourd'hui une négociation avec les organisations syndicales représentatives afin d'établir un calendrier précis permettant d'obtenir rapidement le 1% de la masse salariale prévu dans la convention CNRS/CAES.

Compte rendu du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CAES du CNRS

Fréjus les 27,28,29 mai 2002

Par Denis CLAISSE
Membre du CA et du bureau du CAES
Président de la Commission Vacances

Un Conseil d'administration au grand complet, accompagné par tous les représentants des organisations syndicales, avec ce qui devait être le point d'orgue de cette réunion : l'inauguration du centre de vacances de FREJUS, la Villa CLYTHIA.

La direction du CNRS brilla par son absence, la DRH, Madame FLABEE, fit lire un message par le président du CAES, ce qui atténua sa déconvenue.

A contrario, la présence forte de la mairie de FREJUS, (trois adjoints au maire, l'urbanisme, le tourisme et le sport ainsi que la responsable de la communication) augure de la suite des bonnes relations déjà commencées avec les collectivités locales.

Le discours inaugural fut d'une grande platitude, sans réel contenu politique, avec en final comme grand projet architectural futur du Président CFDT, un sauna à AUSSOIS et une piscine à OLERON.

Nous aurions aimé un autre discours, plus politique,

mettant en exergue les difficultés du CAES à mettre en place une véritable politique d'action sociale solidaire au service de tous les agents CNRS dues principalement à une subvention trop faible accordée par le CNRS représentant seulement 0,70% de la masse salariale.

Annie GUTNIC eut la permission de s'exprimer (voir discours ci-joint) avec un bouquet de fleurs en prime !

Le rapport d'activité du Bureau fut une fois de plus l'occasion de dénoncer le fonctionnement autoritaire du Président CFDT et d'exprimer par une déclaration, ci-jointe, notre opposition en nous abstenant sur le vote du rapport.

Tenant compte de la leçon du CA de mars où le vote contre et l'abstention ont recueilli 13 voix sur 30, dépassant le potentiel de l'opposition SNTRS-CGT et FO (9 voix), celui-ci demanda une suspension de séance, afin de resserrer sa coalition au pouvoir, c'est dire le SNCS, le SNIRS et le SNPTES, ce qui eut pour effet l'approbation du rapport d'activité par 21 voix pour et 9 abstentions.

Ce Conseil d'administration est traditionnellement budgétaire, avec au menu, la présentation finale du bilan 2001, en présence de l'expert comptable, pour l'assemblée générale de juin à Oléron, le réajustement du budget 2002/2 et la préparation du budget 2003.

Le déficit d'exploitation de la villa CLYTHIA estimé à 721 000 €, plus le déficit récurrent du centre d'Oléron de 400 000 € et l'explosion des frais de missions d'un montant de 217 000 €, (plus de 64% d'augmentation par rapport à l'année 2000), ont pesé sur les finances du CAES.

Malgré tout, le déficit de fonctionnement n'a été que de 196 547 € avec en corollaire un prélèvement sur le fond de roulement de 175 000 €. L'augmentation de la subvention « d'activités diverses », de 388 000 €, obtenue dans le précédent mandat, a donné un ballon d'oxygène aux finances du CAES.

A noter que l'impact fiscal (TVA, Impôt sur les Sociétés et la Taxe Professionnelle) sur les colloques réalisés dans nos centres de vacances s'élève à 175 000 €, curieusement la même somme que le prélèvement sur le fond de roulement, merci BERCY !

Les investissements dans les centres d'AUSSOIS, d'OLERON et de la maison des VOSGES se sont élevés à 540 000 €, et concernant les travaux de rénovation du centre de FREJUS à 1 590 000 € auquel il faut ajouter 179 000 € de remboursement d'emprunt.

Marc DECASTER animateur du groupe de travail « tarifs dégressifs » a présenté son rapport au CA. Celui-ci a décidé que les familles avec un faible quotient familial seront subventionnées jusqu'à 75% au lieu de 60%, et à partir d'un quotient familial proche de 500 € au lieu de 1902 €. Les autres familles seront aussi mieux subventionnées puisque la borne délimitant le taux de 10% de

subvention passe de 13 340 € à 13 720 €
Le coût de cette mesure est estimé à 36 000 €. C'est une première étape, dans l'attente d'une véritable re-fonte du système des tarifs dégressifs famille et enfance, en parallèle avec la mise à plat des tarifs des centres de vacances et peut être une évolution du calcul du quotient familial.

Le budget des régions est en augmentation de 4,79%, réparti selon des critères qui prennent en compte le nombre d'agents incluant les retraités, le nombre des activités développées dans les CLAS et régions. Cette année un petit plus financier est accordé aux régions dont l'éloignement géographique important des CLAS entraîne des frais de missions conséquents.

Après avoir arbitrairement supprimé les fonds de roulement dans les CLAS et les régions qui fonctionnent comme des laboratoires du CNRS avec des autorisations de paiement et des autorisations de programme, les comptes étant apurés en fin d'année, le conseil d'administration a décidé dans le cadre d'activité ponctuelle de les autoriser à provisionner sur une ligne budgétaire bien ciblée une ou deux activités sur plusieurs années. Suivant l'exemple du CNRS, le fléchage des activités est devenu une réalité au CAES. C'est quoi la régionalisation ?

D'un accord commun, le nombre de membres dans les commissions a été revu à la baisse afin d'endiguer la forte hausse des frais de missions. La règle était la suivante :

- un membre du bureau = deux commissions
- un membre du CA = une commission

Seul le SNIRS dont le trésorier national du CAES fait parti, a dérogé à cette règle.

Au nom de la commission vacances, je présentais une proposition d'augmentation du prix plafond journée familles de 55 € à 95 € par jour dans les centres extérieurs en l'alignant sur celui de l'enfance, afin que les agents puissent être subventionnés sur la totalité du coût de leurs séjours;

Les fourches caudines du Président eurent raison de cette proposition qui fut rejetée par la coalition majoritaire du CA.

La deuxième proposition était l'adhésion à la bourse solidarité vacances (BSV) qui a pour mission de soutenir les associations dans leur lutte contre les exclusions en permettant à des familles ou à des personnes défavorisées de partir en vacances.

La BSV est un organisme (GIP) émanant du ministère du tourisme, c'est aussi une clé incontournable pour obtenir des subventions auprès de ce ministère et de l'ANCV.

La proposition était d'offrir une à deux semaines de sé-

jours par an dans nos centres de vacances comme nous le faisons déjà avec le secours populaire.

Le CA, influencé par la CFDT reporta sa décision aux calendes grecques.

D'une part, on rémunère 6000 € un expert patenté dont la mission est de monter les dossiers de demandes de subvention pour la rénovation du centre d'Aussois et d'autre part, on refuse d'adhérer à la BSV qui est une clé indispensable pour obtenir ces subventions.

La bêtise et le gaspillage de l'argent n'ont pas de limite...

Intervention de Marc DECASTER SNTRS-CGT

Au CA du CAES des 27,28,29 mai 2002

Le groupe SNTRS-CGT se trouve devant un dilemme : voter pour le Rapport d'Activité du Bureau c'est cautionner l'activité du Président du CAES dont nous désapprouvons la façon anti-démocratique de travailler et d'imposer ses vues à tout prix. Voter contre c'est rejeter l'activité de l'ensemble des membres du Bureau, or nous considérons que la plupart œuvrent efficacement en faveur du développement du CAES. Je citerai dans le désordre le bon fonctionnement des commissions sections locales/régions, et vacances qui présentent régulièrement des documents en temps et en heure, documents étudiés en commissions et qui permettent de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Je citerai également le travail du trésorier qui fait tout son possible pour répondre à nos interrogations et rendre lisible bilan, budgets et autres fariboles qui font la joie de nos réunions de Bureau et CA.

Pour conclure vous comprendrez donc pourquoi ne pouvant ni voter pour, ni voter contre, nous nous abstenons dans le vote du Rapport d'Activité.

Intervention inaugurale d'Annie GUTNIC

Au CA du CAES des 27, 28 et 29 mai 2002

C'est en février 2000 que certains d'entre vous, alors membres du CA du CAES êtes venus pour la première fois visiter ce site. Découvert en septembre 1998 parmi d'autres centres de vacances en vente à cette époque dans la région, la séduction opérée par le Parc, l'ancienne construction, et l'intégration du nouveau bâtiment dans le dénivelé de la propriété ont définitivement convaincu les initiateurs du projet, qu'il fallait négocier l'achat de ce lieu.

La concrétisation de l'achat a eu lieu fin mai de l'année 2000, il y a 2 ans presque jour pour jour et vous avez déjà pu comparer lors de la visite que nous venons d'effectuer les améliorations apportées.

Nous avons alors rencontré M. ACCARY, maire adjoint à l'urbanisme à Fréjus, qui avait jugé l'installation d'un centre de vacances pour les agents CNRS de manière très favorable. De même le dossier présenté au directeur de ressources humaines du CNRS l'avait intéressé, mais l'aide financière que nous avons sollicité ne nous a pas été accordée. Les changements qui ont eu lieu au CNRS et le sérieux des dossiers présentés ont permis de faire évoluer cette décision.

Aujourd'hui, je voudrais remercier tous ceux qui de près ou de loin ont permis la concrétisation du projet, l'accueil chaleureux dont le CAES a bénéficié a été précieux. Chargée d'un passé que le journal du CAES du CNRS de l'époque, le CAES-Info a relaté dans le numéro 56 du 3^{ème} trimestre 2000, l'histoire de ce domaine est riche. Je souhaite que le chapitre supplémentaire que le CAES du CNRS lui rajoutera sera chargé de réussite, d'entente et de sérénité.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CAES DU CNRS A OLÉRON

les 18 et 19 JUIN 2002 à OLÉRON
Par Denis CLAISSE

GRÂCE A VOTRE MOBILISATION, les élus CGT du CAES disposaient d'environ 500 PROCURATIONS

73 personnes étaient présentes dont :
33 représentants des CLAS (sur 74 CLAS)
6 représentants des SERAS (sur 14 SERAS)
11 représentants des régions (sur 17 régions)
et 23 autres membres (CA et BN CAES)

Le rapport moral fut voté et adopté par 621 voix pour, 536 voix contre et 161 abstentions

Seulement une différence de 85 voix.
Le président du CAES s'étant octroyé une centaine de procurations arrivées anonymement au siège malgré la demande des élus CGT de répartir proportionnellement ces procurations.

le rapport d'activité fut voté et adopté par 893 voix pour, 425 abstentions
le rapport financier fut voté et adopté à l'unanimité

Faisant suite à une intervention relative au fonctionnement des CLAS, des SERAS et régions, nous avons présentés la motion suivante :

L'AG demande la réattribution des fonds de roulement des CLAS, SERAS et régions qui seront réactualisés chaque année selon le bilan financier
Cette motion fut votée par : **667 voix pour, 475 voix contre et 176 abstentions**

INTERVENTION
au nom des ELUS SNTRS-CGT
à l'AG du CAES du CNRS
18 & 19 juin 2002 à OLERON
Par Denis CLAISSE

L'AG statutaire est un moment fort dans la vie du CAES puisque l'opportunité est donnée aux agents du CNRS, aux élus des CLAS d'interpeller les dirigeants de l'association, d'exposer leurs problèmes, leurs craintes ou leurs satisfactions.

Le rapport moral du président

Je ne suis pas surpris du discours du président du CAES qui présente un rapport moral encensant son action depuis le début du mandat.

D'ailleurs, vous remarquerez une amnésie presque totale sur la période de 1998 à 2000, pas une référence à l'ex présidente, Annie GUTNIC, ici présente.

Il est vrai, que dans le précédent mandat, la CFDT avait refusé de prendre des responsabilités statutaires, en conséquence la CGT et FO avaient dû assumer seuls, la direction du CAES, et face aussi à la direction du CNRS. J'estime qu'à chaque mandat, depuis la création de notre association, chacun apporte sa pierre à l'édifice CAES et qu'il faut faire preuve d'humilité avant de poser la sienne.

Dans ce mandat, les élus CGT parviennent difficilement à travailler pour le CAES, presque toutes leurs propositions sont soumises au veto du président.

Je profite de cette AG afin d'exprimer et de vous informer de notre désaccord relatif aux orientations du président CFDT.

LES CLAS, SERAS et REGIONS

Dans ce rapport moral, seulement cinq lignes sont consacrées aux régions et je n'ai lu qu'une seule fois le mot CLAS et pas un seul mot sur les SERAS.

En ce qui concerne les élus CGT, le CLAS et les SERAS sont et seront toujours les structures qui développent et organisent une action sociale solidaire de proximité.

RESTRUCTURATION COMPTABLE

Le président et le trésorier ont profité de la restructuration comptable pour supprimer vos fonds de roulements.

Cette décision n'a jamais été votée ni au Ca, ni en Bureau.

Aujourd'hui, les CLAS et les SERAS, dans leur fonctionnement, sont considérés comme des laboratoires, avec des autorisations de programmes et des autorisations de paiements, à la fin de l'année budgétaire, le National récupère l'argent non dépensé, même les fonds propres des structures.

Ce fonctionnement stérilise toute initiative ponctuelle. Demain, la direction du CAES vous permet de nouveau d'abonder un fond de roulement, mais attention, fléché sur une ou deux activités, comme dans les labos.

LA MODERNISATION

Malgré la modernisation des services, vous avez le plus grand mal à obtenir votre comptabilité, certains d'entre vous pratiquent une double comptabilité.

LA COMMUNICATION

La mise en réseau des régions et des CLAS nécessite une véritable politique volontariste,

- par une formation des professionnels et des élus à ces nouvelles technologies,
- par un engagement important de moyens financiers afin d'investir dans un matériel informatique performant.

Rien de tout cela n'est prévu dans le budget 2003.

Cependant, au début de l'année 2001, l'équipement en ordinateurs et en téléphones portables des élus du bureau a été réalisé rapidement.

Il est vrai qu'on équipait le CAES d'en haut

PROPOSITION

Sans remettre en cause la restructuration comptable et grâce à la modernisation des services gestion et comptabilité, rien n'empêche aujourd'hui d'identifier les fonds de roulement des CLAS, SERAS et des Régions et de les réattribuer.

Chaque année, au CA de juin, on constate :

1- s'il y a un prélèvement sur le fonds de roulement on diminue d'autant les fonds de roulements

2- s'il y a un abondement sur le fonds de roulement on augmente d'autant les fonds de roulements.

Je propose une motion à voter par l'AG

L'AG demande la réattribution des fonds de roulement des CLAS, SERAS et régions qui seront réactualisés chaque année selon le bilan financier.

LES VACANCES

GESTION DES PRIORITES

L'objectif du président MUSSOT est de faire fonctionner le service vacances du CAES comme une agence de voyages privée.

Qu'est-ce qui différencie une agence de voyages privée de notre association ? C'est tout simplement sa dimen-

sion sociale.

Le CAES pratique une dégressivité des tarifs.

Le CAES est obligé de pratiquer une sélection compte tenu que la demande dépasse l'offre.

Au principe universel des CE et des associations « à chacun son tour », il substitue un autre principe, « à historique égal, premier arrivé, premier servi »

LA TARIFICATION

Le président MUSSOT a institué une réduction enfant forfaitaire en fonction de l'âge, de 1 jour à 18 ans, allant d'un montant de réduction forfaitaire de 10% à la gratuité.

celle-ci, s'ajoute une autre réduction forfaitaire, qui est la différence entre le prix de vente aux extérieurs et le prix de vente base TD. Elle est modulée de 10 à 50 % selon les centres de vacances.

La réduction période est la troisième réduction forfaitaire.

Autant cette dernière est justifiée, autant les deux autres sont socialement injustes.

Quel que soit votre revenu, votre Quotient Familial, vous bénéficiez de la même réduction.

C'est le principe égalitaire de la TVA. Pauvre ou riche vous avez le même taux d'imposition.

C'est doublement injuste pour les familles dont l'ouvrant droit a un indice égal ou inférieur à 488, car dans le même temps, le CAES justifie et récupère auprès du

CNRS la S.A dont bénéficient les enfants de ces familles séjournant dans nos centres de vacances.

Cette somme, non négligeable, s'élève à un montant de 6,08 € (39,85F) à 6,40 € (42 F) par jour.

En conclusion de cette démonstration, l'argent ainsi récupéré sert en partie à financer les réductions forfaitaires.

Les faibles revenus payant pour les revenus supérieurs. C'est toute la philosophie de la réduction forfaitaire.

Je ne suis pas contre tout, il faut une réduction forfaitaire période,

Il faut revenir à une réduction enfant plus acceptable

Mais contre cette inégalité du système je propose d'autres idées, en particulier :

- l'application de la courbe TD enfance pour tous les séjours familles
- envisager la modulation ou pondération du QF selon les tranches d'âges
- étudier la redistribution de cette SA.

J'ai d'autres raisons de critiquer l'action et les orientations du Président, mais je souhaite aussi vous laisser la parole.

Vous comprendrez que dans ces circonstances, en qualité d'élu CGT au CA je vote contre ce rapport moral, et j'invite à me rejoindre, toutes celles et tous ceux qui ont été convaincus par mes propos.

EXEMPLE : Pour 100 € ou 100 F

	TD PERSO	TD FORFAITAIRE
AUSOIS	76 €	24 €
FREJUS	59 €	41 €
OLERON	46 €	54 €

INTERNATIONAL : LE SNTRS EST INTERVENU...

A l'ambassade de la Corée du Sud en solidarité au Présidents et aux militants syndicaux de la CKTU...

Le Président de la KCTU, DAN BYUNG-HO, le Secrétaire de la Fédération des métaux MUN SUNG-HYUN et de nombreux militants syndicaux et travailleurs coréens sont emprisonnés pour fait de grève ou pour activité syndicale.

Le KCTU a lancé une campagne pour que l'ensemble des militants emprisonnés soient libérés pour le nouvel an Coréen le 12 février 2002.

Le bureau national du SNTRS-CGT s'associe à cette campagne, exprime toute sa solidarité avec la KCTU et s'adresse dans ce sens à M. l'Ambassadeur de Corée à Paris.

Villejuif, le 4 février 2002

A l'Ambassade de Chine en soutien aux travailleurs chinois emprisonnés.

Monsieur l'Ambassadeur,

Plusieurs militants, délégués par les travailleurs licenciés, qui exigent le paiement des arriérés de salaires et des indemnités de chômage ont été arrêtés dans la ville de Lioayang.

Fidèle à son attachement aux libertés syndicales et démocratiques, le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT (SNTRS-CGT) vous demande de transmettre à votre gouvernement son exigence de voir libérés ces militants qui n'ont fait que leur devoir.

Les travailleurs chinois doivent bénéficier des droits inscrits dans les conventions 87 et 98 de l'OIT : droit de grève ; droit d'organisation.

Villejuif, le 2 avril 2002

LE SNTRS EST INTERVENU...

Auprès de Mme BERGER, Directrice Générale du CNRS à propos des carrières...

Madame la Directrice Générale,

Le SNTRS-CGT est très attaché, vous le savez, à que soient assurées au CNRS des carrières équitables à tous les personnels, chercheurs, ITA, hommes et femmes, quel que soit le secteur scientifique, le métier ou la priorité de politique scientifique du moment. Pour nous, l'avancement des personnels doit s'effectuer sur la base des qualifications des personnes, qualifications qu'elles développent avec l'expérience, c'est-à-dire avec l'exercice de leur activité dans des contextes singuliers sur lesquelles elles agissent.

Les carrières des personnels souffrent des carences de la politique de l'emploi au CNRS, tout particulièrement à l'égard des ITA. Pour palier à ces carences, il nous semble que deux ordres de mesures devraient être prises. D'une part il faudrait mettre en place une évaluation professionnelle des ITA et améliorer celle des chercheurs, de l'autre il serait nécessaire d'améliorer les outils de description des carrières.

Alors que l'évaluation des ITA était prévue dans le décret de 1984, rien n'a été mis en place. Des échanges entre la direction et les syndicats se sont bien déroulés il y a déjà plusieurs années sur ces questions, mais sans déboucher sur des négociations et la mise au point d'un système permettant d'améliorer ce qui existe actuellement. Il nous semble urgent d'écouter les propositions que les syndicats ont à faire et d'entamer des négociations sur cette question. Nous sommes prêts à vous fournir nos documents et nos réflexions. La transparence de l'évaluation et des critères mis en œuvre, en particulier, est une condition nécessaire à l'égalité de traitement, notamment entre les hommes et les femmes.

Les outils, en particulier statistiques, de description des carrières sont inexistantes au CNRS. Nous ne disposons que d'états à une date donnée et au mieux de l'évolution structurelle des emplois selon un certain nombre de caractéristiques des agents. Nous pensons qu'une analyse statistique des carrières individuelles des chercheurs et des ITA fournirait des indications plus précises sur les inégalités éventuelles entre les sexes, les métiers, les lieux, etc. Une étude exploratoire pourrait être menée dans le but de produire des premiers éléments et de faire des recommandations en vue de la mise en place d'un outil permanent d'observation dynamique des carrières et d'indicateurs chiffrés pertinents. Ces propositions pourraient être discutées avec les syndicats, en liaison avec la commission à l'égalité professionnelle. Enfin, l'analyse des résultats permettrait d'alimenter la réflexion pour une amélioration du système de promotion au CNRS. Plus généralement, une réflexion pourrait être menée avec les syndicats en vue d'améliorer les indicateurs statistiques relatifs à l'emploi.

Pour ce qui concerne l'égalité d'accès aux postes mis au recrutement ou à la promotion (concours externes et internes, les sections du Comité National, les jurys de concours et les CAP devraient fournir régulièrement une analyse, y compris chiffrée, de leur travail. L'établissement régulier d'un tableau très simple tel que la répartition selon le sexe des candidats et des admis et son commentaire serait déjà à lui seul un grand pas en avant.

Dans l'attente...

Auprès du Ministère, Jean OMNES, Daniel STEINMETZ et Jacques AUDIN s'adressent à Alain COSTES, Directeur de la Technologie à propos des risques industriels suite à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse...

Monsieur,

L'explosion de l'usine AZF de Toulouse constitue un accident industriel majeur, dont l'importance dépasse largement le cadre national. Bien que la commission d'enquête n'ait pas encore rendu ses conclusions officielles, il nous semble nécessaire de commencer à tirer les premières conclusions. Le fait même qu'un certain nombre d'interrogations persistent sur le processus de l'explosion du stockage d'ammo-nitrates permet de penser que le comportement de ce sel pourtant considéré comme un produit classique reste méconnu. Plus largement, pour la CGT, l'un des premiers enseignements de cette catastrophe devrait être de lancer un grand programme de recherche dans le domaine de la sécurité industrielle. Les objectifs de ce programme, par nature interdisciplinaire devraient permettre d'associer la recherche fondamentale, et notamment le CNRS, à des partenaires dont le rôle dans l'étude du risque procède d'une pratique plus opérationnelle comme l'INERIS. Il va de soit que, si les industries concernées doivent être partie prenante d'un tel programme, la maîtrise de celui-ci revient naturellement à l'Etat dont le rôle doit être de redonner à l'expertise publique savoir et prérogatives.

Il faut rappeler que dans le domaine de la sécurité industrielle de nombreux travaux pourraient être initiés pour les industries de procédés et notamment pour la chimie.

On peut citer entre autres besoins :

— améliorer la connaissance du comportement des produits lors de leur vieillissement, en mettant éventuellement au point des procédures de vieillissement accéléré, comme il en existe dans les industries mécaniques,

— améliorer la connaissance des propriétés physico-chimiques des nouvelles molécules. Il n'est pas rare, dans la situation d'extrême concurrence qui règne dans l'industrie au niveau international, de voir apparaître des molécules nouvelles dont on n'a pas pris le temps de déterminer l'ensemble des propriétés physico-chimiques. La thermodynamique chimique et les mesures qui sont associées à cette discipline ne sont actuellement plus à la mode, et ne font plus l'objet d'un effort suffisant,

-- améliorer la connaissance des propriétés thermodynamiques des mélanges. Les grandeurs caractéristiques du type enthalpie et entropie de mélange, ne sont prévisibles que dans cas de mélanges binaires. Les modèles utilisables pour les mélanges de plus de trois constituants ne sont pas toujours prédictifs et doivent être améliorés et validés par une démarche expérimentale méthodique,

— améliorer la connaissance des produits pulvérulents. Cet état mésoscopique de la matière représente plus de 70% des produits fabriqués par l'industrie chimique, pharmaceutique et agroalimentaires et reste encore notoirement méconnu. Il doit faire l'objet de recherches à la fois dans les procédés et la mise en œuvre des protocoles de sécurité de ces derniers,

-- améliorer la modélisation du calcul des périmètres de sécurité. Les modèles utilisés actuellement pour calculer les périmètres de sécurité autour des installations de type SEVESO, présentent des discordances trop importantes. Il n'est pas

interdit de penser que les progrès de la mécanique des fluides numériques, couplés à la connaissance exacte de typologie de l'urbanisation accessible par les données satellitaires,

-- développer de nouvelles voies de synthèse plus sûres et moins polluantes. L'exemple de l'utilisation de gaz phosgène comme intermédiaire réactionnel par la SNPE à Toulouse montre de façon typique la nécessité de relancer la recherche y compris pour rendre plus sûre la fabrication de produits classiques (chlorures d'acide, etc.).

A ces propositions non exhaustives relevant du domaine des départements SPI et Chimie, on peut sans difficulté ajouter des axes de recherche issus des départements SDU, SDV, STIC

et SHS : conséquences sur l'environnement, toxicologie, ergonomie, sécurité et robustesse des procédés, urbanisation et politiques publiques, formation à la sécurité, etc.

Nous vous demandons de mettre en place un groupe de travail pluraliste et interdisciplinaire qui entame rapidement une réflexion pour, à terme, faire des propositions pour une politique scientifique sur la maîtrise des risques industriels classiques.

Pour ce qui la concerne, la CGT souhaite être associée à ce groupe de travail. Nous nous tenons à votre disposition pour discuter avec vous de cette proposition de programme.. Dans l'attente de votre réponse...

Copie à la DG et au Président du CNRS

Victoire contre la précarité au CNRS !

Au 31 décembre 1996, le CNRS recensait 778 personnes sur Contrat Emploi Solidarité. Le SNTRS-CGT s'est battu à l'époque contre l'abus de l'emploi précaire, d'autant que la plupart de ces CES occupaient des fonctions de nature permanente.

Nous avons, à cette époque, entamé plusieurs actions en justice contre le CNRS.

Parmi celles-ci, le SNTRS-CGT a défendu Mme Schmidt, qui occupait depuis 3 ans un poste de CES au CEMES. Fin avril 1998, le CNRS avait mis fin à son contrat.

Nous avons alors utilisé toutes les procédures de concertation amiables possibles, proposant même au CNRS de prolonger l'emploi de Mme Schmidt, alors âgée de 53 ans et en situation financière difficile, sur un poste de CEC (Contrat Emploi Consolidé). Malgré les entrevues avec le Délégué Régional de l'époque, M. Retourna, et le Directeur des Ressources Humaines d'alors, M. Douchin, le CNRS avait refusé tout type de prolongation de l'emploi.

Nous avons alors porté l'affaire devant le Tribunal des Prud'hommes de Toulouse. Celui-ci, dans un premier jugement du 13 mai 1998, s'est déclaré compétent.

Le CNRS a alors élevé le conflit devant le Tribunal des Conflits (afin de décider qui, du Tribunal Administratif ou du Tribunal des Prud'hommes, était compétent pour juger cette affaire). Celui-ci a confirmé la compétence des Prud'hommes le 21 mai 2001. Le Tribunal des Prud'hommes a jugé le 21 mars 2002 et condamné le CNRS.

Le contrat de travail de Madame Suzanne SCHMIDT a en effet été reconnu comme étant à durée indéterminée. Le CNRS n'a donc pas respecté la procédure de licenciement et la rupture est dénuée de cause réelle et sérieuse.

Le CNRS a, par conséquent, été condamné à payer à Madame Suzanne SCHMIDT les sommes suivantes :

- 7 237,63 euros (47 475,72F) au titre de rappel de salaire, somme majorée de 763,76 euros (4 747,57F) au titre des congés payés afférents
- 672,57 euros (4 411,77F) pour défaut de procédure de licenciement
- 1 345,14 euros (8 823,54F) au titre de l'indemnité compensatrice de délai-congé, somme augmentée de 134,51 euros (882,35F) au titre des congés payés afférents
- 134,46 euros (882F) au titre de l'indemnité de licenciement
- 15 244,90 euros (100 000F) à titre de dommages et intérêts pour licenciement abusif
- 6 097,96 euros (40 000F) pour le préjudice moral subi
- 457,35 euros (3 000F) sur le fondement de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Ce qui représente une somme totale de 32 048,28 euros (210 222,95F)...

Bien sûr, le CNRS peut faire appel, mais après avoir fait traîner l'affaire, abusé des renvois, payé un avocat parisien durant tout le temps de la procédure, le CNRS s'honorait à accepter la décision de justice et à payer les indemnités à Mme Schmidt !

Toulouse, le 3 avril 2002

*SNTRS-CGT
EGION MIDI PYRENEES
4 RUE EDOUARD BELIN 31000 TOULOUSE
Tel: 05 61 25 58 75*

APPEL POUR DES ETATS GENERAUX DE LA SOCIETE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

La croissance exponentielle des connaissances et des moyens d'action de l'humanité sur la nature, le vivant, l'environnement et le développement des sociétés marque incontestablement le XX^{ème} siècle. La conception même de l'homme, de l'univers, de leurs rapports en a été profondément transformée.

Dans de nombreux domaines, les avancées ont permis d'améliorer les conditions de vie individuelles et collectives. Dans d'autres, elles placent les sociétés devant de nouveaux risques et de nouveaux défis : des seuils sont atteints qui peuvent déboucher sur des dérives inquiétantes.

D'autant plus que les sciences et les techniques trop étroitement dépendantes des exigences marchandes, se développent sans que le plus grand nombre soit informé des enjeux et en acquière la maîtrise. Le fossé s'est ainsi creusé entre sciences, technologies et citoyens. Cette situation a favorisé à la fois le scientisme, l'espoir irraisonné en une Science toute puissante, et l'obscurantisme qui exploite l'inquiétude, voire la peur, suscitées par les découvertes et les innovations. Si rien n'est fait pour y contrevenir, notamment par une grande ambition culturelle donnant toute leur place aux dimensions scientifiques, techniques et industrielles, ces phénomènes risquent de s'amplifier au cours du siècle qui vient.

Ce qui se joue autour des sciences et des technologies, c'est en grande partie le devenir des individus et de la planète, ce sont des choix de société. Ils ne peuvent être laissés aux seuls scientifiques, aux seuls experts, aux seuls décideurs économiques ou politiques. Inscrire les sciences et les techniques dans le débat démocratique contribuera à résoudre les problèmes qui se posent à l'humanité.

C'est pourquoi nous appelons les pouvoirs publics à organiser des Etats généraux de la société de la science et de la technologie. La solidarité sociale et la démocratie ont tout à y gagner. Lancer le débat à grande échelle, favoriser le dialogue entre tous les acteurs du développement et de la médiation des sciences et des technologies et leurs concitoyens, tracer les voies d'une rencontre durable, c'est le meilleur moyen d'assurer la maîtrise de l'avenir commun, de faire avancer ensemble la science et les individus, de fonder un nouvel humanisme.

Assises nationales de la culture scientifique et technique - 13 janvier 2002

L'UGFF COMMUNIQUE

FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Le service public en question

Et maintenant les voilà au pied du mur.

Après les déclarations de campagne électorale qui ont surfé sur le sujet, un nouveau gouvernement qui s'en est tenu à soigner une image de « concertation », largement surfaite, il va falloir maintenant annoncer la couleur, la vraie, celle qui risque d'entraîner des réveils douloureux pour tous ceux qui ont pu entretenir quelques illusions. Car **on ne peut longuement promettre tout et son contraire sans être contredit par les faits** : Entre la baisse de l'impôt sur les revenus, celle des « charges » sociales des entreprises d'une part, et l'exigence -fortement exprimée dans la dernière période- de services publics plus proches, plus efficaces, d'autre part, il y a une contradiction majeure.

Certes, « la tarte à la crème » est de retour : moins de fonctionnaires, c'est moins d'impôts... et le bonheur est dans le pré !

Sauf que, sauf que...

Les allègements d'impôts sur les revenus annoncés -qui sont à l'opposé de la justice fiscale que nous exigeons- ne constituent qu'une vaste duperie. Ce sont ceux qui n'en bénéficieront pas -un ménage sur deux- qui seront dans le même temps les plus fortement confrontés à des reculs du service public dont ils sont demandeurs de meilleures réponses : **ils seront pénalisés deux fois...** sans compter l'éloignement, les tarifications ou la fiscalité locale.

Après le refus de toute mesure positive sur le SMIC, le gouvernement confirme ainsi ses choix sociaux.

Cette volonté de faire de la Fonction Publique -et tout particulièrement de la Fonction Publique de l'État- **une variable d'ajustement** de la politique économique et sociale a des conséquences très lourdes pour la population comme pour les personnels. La part des richesses créées consacrée à la Fonction Publique de l'État au cours de ces dernières années n'a cessé de reculer, pour atteindre aujourd'hui 8 % du PIB (11 % en 1984). Ces « économies » (quelque 44 milliards d'euros ou 289 milliards de francs) faites sur les moyens consacrés à l'intérêt général n'ont profité ni aux salariés, ni aux usagers, ni à la population en général.

La politico-technocratie continue à prendre « de haut » les français d'« en bas », aussi bien les citoyens demandeurs de meilleurs services publics que les agents.

Quant aux personnels de la Fonction Publique, avec les **reculs** de leur pouvoir d'achat, les **reculs** qu'on veut leur imposer sur leur retraite, les **reculs** annoncés sur l'emploi et, derrière, les **reculs** sur leurs missions... on aura du mal à leur faire croire que c'est le social qui avance.

L'UGFF-CGT entend bien tout mettre en œuvre dans l'unité syndicale la plus large, pour s'opposer à cette régression sociale et imposer des réponses concrètes aux revendications des personnels, les moyens pour un service public de proximité, efficace, à même de répondre aux attentes des populations.

Montreuil, le 2 juillet 2002

FONCTIONNAIRES : les menaces sur l'emploi public se précisent

Un entretien avec Bernard LHUBERT, Secrétaire Général des Fédérations de fonctionnaires CGT

NVO – Que vous inspirent les premières annonces du gouvernement en matière de service public et singulièrement, comment réagissez-vous aux lettres de cadrage limitant à 0,2 % la progression des budgets ?

Bernard Lhubert – Tout confirme que nous ne sommes plus au stade de l'austérité, mais bien à une rupture. Raffarin dit que l'État doit se retirer de tout le secteur concurrentiel. Donc, l'objectif, c'est bien le recul du service public et l'extension du marché à tous les compartiments de notre vie. L'État se cantonnerait aux missions régaliennes. Il financerait les créations d'emplois annoncées dans certains sec-

teurs par un redéploiement des effectifs de fonctionnaires. Si on y regarde de plus près, dans le domaine de la police par exemple, la progression des effectifs serait de 3 %, ce qui n'est pas à la hauteur du discours affiché sur cette question si sensible de la sécurité. Nous ne pouvons encore chiffrer les conséquences de cette politique sur les ministères « non prioritaires », mais il est clair que le non-remplacement des retraités et les effets de la RTT ne pourront pas permettre d'assurer une continuité et une qualité du service public. Lorsque le secrétaire d'État au Budget parle de « *baisse nette des effectifs* », je crois qu'il ne fait pas

une gaffe. C'est bien une menace réelle.

Mais ce recul de l'emploi n'est-il pas aussi inscrit dans la réduction des recettes fiscales, découplant des baisses d'impôts ?

Tout à fait, mais on notera la profonde injustice de cette politique, qui écarte du bénéfice des réductions d'impôts les plus démunis et prive ceux qui en ont le plus besoin des services publics performants et utiles. Il faut tordre le cou à une idée reçue, selon laquelle le poids de la fonction publique serait croissant. C'est l'inverse : la France y consacrait 11 % de ses richesses en 1984 et seulement 8 % en 2001, soit une baisse de 289 milliards de francs.

Elections CAP 2002 CNRS (1er tour)

ITA	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS-CGT	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	SNPTES	FO					
2002(*)	12261	6516	53.14	108	6408	1959	30.57	2192	34.21	865	13.50	839	13.09	553	8.63
1999(*)	12465	6739	54.06	117	6622	2184	32.98	2302	34.76	940	14.20	619	9.35	577	8.71
Différence	-204	-223	-0.92	-9	-214	-225	-2.41	-110	-0.56	-75	-0.70	220	3.75	-24	-0.08

(*) : Totaux 1999 et 2002 des corps dépouillés pour ce premier tour 2002 (exclus de ces totaux : les AJT, AGT et AJA)

Chercheurs	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS-CGT	SNCS-FSU	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	FO					
2002	11301	4798	42.46	Quorum non atteint dans les deux corps : pas de dépouillement. Un second tour est nécessaire											
1999	11187	5346	47.79	59	5287	476	9.00	2345	44.35	1573	29.75	622	11.76	271	5.13

Premiers commentaires :

Chez les ITA : Vous connaissez les résultats du 1^{er} tour : ils traduisent sur les CAP dont les votes ont été dépouillés (IR, IE, AI, T, AAR et SAR) une perte en voix (-225) et en % (-2,41pts). La perte la plus forte a lieu chez les AI. Les résultats des AAR et SAR sont difficilement comparables du fait de l'intégration d'un grand nombre d'entre eux dans les corps techniques. Les autres syndicats perdent en voix et en % : SGEN (-110 voix et -0,79pts), SNIRS (-75 et -0,70pts), FO (-24 et -0,08pts). Seul le SNPTES sort bénéficiaire de ce premier tour (+220 et +3,75pts).

Rappelons qu'en 1999 notre syndicat avait progressé de 6,7 pts sur l'ensemble des corps ITA. Cette année-là, le SGEN avait baissé de 2,06 pts, le SNIRS de 3,28, Le SNPTES de 1,56 et FO avait progressé de 0,21pts.

Chez les chercheurs : Cette fois-ci il n'y a eu de quorum dans aucune CAP. Il y a une baisse de participation de plus de 5,3% chez les chargés comme chez les directeurs.

Parmi les raisons de ces résultats insatisfaisants pour notre syndicat, il y a :

- Le peu, voire le manque de campagne dans nombre de sections du syndicat. Nous avons sans doute dormi sur nos lauriers d'il y a trois ans.
- Un changement dans l'électorat, avec, les anciens qui s'en vont et parmi eux des électeurs du syndicat et les plus jeunes arrivent que nous n'avons pas encore gagnés au vote CGT.

Le Second tour :

il concerne donc les DR, CR, AJT, AGT et AJA
(pour ce dernier corps nous ne présentons pas de liste).

Le vote aura lieu, pour partie, pendant les congés d'un grand nombre de personnels.

Autre problème : la présence d'une liste SUD chez les AJT. Sans revenir sur les éléments que nous avons mis en avant lors du 1^{er} tour ; il est important d'insister sur l'aggravation de la division syndicale, préjudiciable à la défense des personnels.

Préparons-nous dès maintenant à mener la campagne électorale du 2^{ème} tour.

Créons les conditions d'un fort vote pour les liste présentées par notre syndicat.

Débattons avec les DR, les CR, les AJT et les AGT du vote SNTRS-CGT.

RAPPEL des dates du 2ème tour 2002 :

16 juillet : date limite de dépôt des listes de candidats

17 juillet : réunion de la commission électorale : validation des listes de candidats

19 août : expédition du matériel de vote ; début du scrutin.

17 septembre : clôture du scrutin : date limite de réception des votes.

18 septembre : dépouillement et proclamation des votes

Bonne campagne et bonnes vacances.